

6.1 Comptes consolidés

6.1.1 Comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2023

Compte de résultat consolidé

<i>En millions d'euros</i>	Notes	2023	2022
Revenus		3 674,7	3 589,1
Coût des ventes		-1 617,4	-1 580,4
Marge brute		2 057,3	2 008,7
Autres produits et charges de l'activité	19	33,0	56,4
Charges commerciales		-725,5	-701,5
Frais généraux		-295,0	-253,2
Recherche et développement		-460,1	-446,6
Total frais opérationnels		-1 480,7	-1 401,3
Amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition	23	-170,6	-76,6
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		439,0	587,2
Autres produits et charges opérationnels non courants	24	0,0	0,0
Résultat opérationnel		439,0	587,2
Coût de l'endettement financier net	22.2	1,4	2,0
Autres produits et charges financiers	22.3	-3,1	-8,6
Impôts sur les résultats	25	-114,5	-140,1
Quote-part du résultat net des entreprises associées		0,0	0,0
Résultat de l'ensemble consolidé		322,8	440,5
Part attribuable aux intérêts non contrôlants		-34,8	-11,8
PART DU GROUPE		357,6	452,4
Résultat net de base par action		3,03 €	3,84 €
Résultat net dilué par action		3,01 €	3,82 €

Résultat global

<i>En millions d'euros</i>	Notes	2023	2022
Résultat de l'ensemble consolidé		322,8	440,5
Éléments recyclables en résultat		-112,0	128,7
Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture	(a)	-7,3	5,8
Effet d'impôt		1,8	-1,5
Variation de la réserve de conversion	(b)	-106,6	124,4
Éléments non recyclables en résultat		-28,1	15,5
Variation de la juste valeur des actifs financiers	(c)	-23,1	-0,3
Effet d'impôt		0,3	-0,8
Réévaluation des avantages au personnel	(d)	-6,7	22,2
Effet d'impôt		1,4	-5,6
Total des autres éléments du résultat global		-140,1	144,2
Résultat global		182,7	584,7
Part attribuable aux intérêts non contrôlants		-36,6	-12,6
PART DU GROUPE		219,3	597,4

(a) Variation de la part efficace des instruments financiers de couverture.

(b) La variation des écarts de conversion en 2023 est essentiellement liée à la dépréciation du dollar par rapport à l'euro et à l'impact de l'hyperinflation (cf. note 2.3).

(c) Les variations de la juste valeur des actifs financiers concernent les titres non consolidés pour lesquels le Groupe a opté pour une variation de la juste valeur en autres éléments du résultat global non recyclables en résultat (cf. note 7).

(d) La variation est principalement liée à la baisse des taux d'actualisation (cf. note 15.3).

Bilan consolidé**Actif**

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Goodwill	4	698,8	812,5
Autres immobilisations incorporelles	5	528,6	625,0
Immobilisations corporelles	6	1 357,1	1 250,3
Actifs au titre des droits d'utilisation		148,9	119,6
Actifs financiers non courants	7	219,4	90,1
Participations dans les entreprises associées		0,8	0,9
Autres actifs non courants		7,7	12,9
Impôt différé actif	25.3	92,7	58,7
Actifs non courants		3 054,0	2 969,9
Stocks et en-cours	8	908,5	737,2
Créances clients et actifs liés aux contrats clients	9	728,6	740,1
Autres créances d'exploitation	11	171,7	152,6
Créance d'impôt exigible	11	29,7	17,9
Créances hors exploitation	11	14,3	16,3
Disponibilités et équivalents de trésorerie	12	352,4	552,6
Actifs courants		2 205,2	2 216,7
Actifs destinés à être cédés	13	0,0	0,0
TOTAL ACTIF		5 259,2	5 186,6

Passif

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Capital	14	12,0	12,0
Primes et Réserves	14	3 382,6	3 139,8
Résultat de l'exercice		357,6	452,4
Capitaux propres Groupe		3 752,2	3 604,2
Intérêts minoritaires		0,0	38,7
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		3 752,2	3 642,9
Emprunts & dettes financières long terme	16	355,4	318,4
Impôt différé passif	25.3	11,1	53,0
Provisions	15	53,3	41,1
Passifs non courants		419,7	412,5
Emprunts & dettes financières court terme	16	163,4	187,0
Provisions	15	41,6	42,1
Fournisseurs et comptes rattachés	17	265,1	269,4
Autres dettes d'exploitation	17	495,9	507,9
Dettes d'impôt exigible	17	52,8	49,0
Dettes hors exploitation	17	68,5	75,8
Passifs courants		1 087,3	1 131,1
Passifs relatifs à des actifs destinés à être cédés	13	0,0	0,0
TOTAL PASSIF		5 259,2	5 186,6

Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>En millions d'euros</i>	Notes	2023	2022
Résultat net de l'ensemble consolidé		322,8	440,5
• Participations dans les entreprises associées		0,0	0,0
• Coût de l'endettement financier net		-1,4	-2,0
• Autres produits et charges financiers		3,1	8,6
• Charge d'impôt		114,5	140,1
• Dotation nette aux amortissements d'exploitation – provisions non courantes		218,4	210,0
• Amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions		170,1	67,0
EBITDA (avant produits et charges non récurrents)	16.1	827,4	864,2
Autres produits et charges opérationnels non courants (hors DAP exceptionnels, plus et moins-values sur cessions d'immobilisations)		0,0	0,0
Autres produits et charges financiers (hors provisions et cessions d'immobilisations financières)		0,4	-8,6
Dotations nettes aux provisions d'exploitation pour risques et charges		5,8	-17,0
Variation de la juste valeur des instruments financiers		-2,0	0,9
Rémunérations en actions		19,7	13,0
Élimination des autres charges et produits sans impact sur la trésorerie ou non liés à l'activité		24,0	-11,6
Variation des stocks		-192,6	-92,1
Variation des créances clients		-13,7	-145,6
Variation des dettes fournisseurs		3,4	9,9
Variation des autres BFRE		-1,6	57,9
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation ^(a)		-204,5	-169,9
Autres besoins en fonds de roulement hors exploitation		0,7	13,5
Variation des autres actifs et passifs non courants non financiers		0,5	0,5
Variation du besoin en fonds de roulement		-203,3	-155,9
Versement d'impôt		-204,1	-223,5
Coût de l'endettement financier net	22.2	1,4	2,0
Flux liés à l'activité		445,4	475,1
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-338,3	-286,7
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		6,4	17,4
Décaissements liés aux autres immobilisations financières		1,8	-10,5
Cash flow libre ^(b)		115,3	195,3
Décaissements liés aux titres non consolidés et mis en équivalence		-158,7	-43,3
Incidence des variations de périmètre		0,0	-205,0
Flux liés aux activités d'investissement		-488,8	-528,1
Rachats et reventes d'actions propres ^(c)		12,7	-157,2
Distributions de dividendes aux actionnaires		-100,2	-101,2
Flux provenant des nouveaux emprunts		38,9	67,7
Flux provenant des remboursements d'emprunts		-73,7	-53,4
Flux liés aux opérations de financement		-122,3	-244,2
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		-165,7	-297,2
TRÉSORERIE NETTE À L'OUVERTURE		528,7	787,3
Incidence des fluctuations de change sur la trésorerie nette et équivalents de trésorerie		-29,7	38,7
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE		333,4	528,7

(a) Y compris dotations (reprises) des provisions courantes.

(b) Le cash-flow libre disponible se compose du flux de trésorerie provenant de l'exploitation et du flux de trésorerie provenant de l'investissement hors trésorerie nette provenant des acquisitions et cessions de filiales.

(c) En 2022, bioMérieux avait procédé à des rachats d'actions propres pour 157 millions d'euros en lien avec l'acquisition de Specific Diagnostics et le programme de rachat d'actions propres.

Les commentaires sur l'évolution de la trésorerie nette du Groupe sont présentés en note 16.

Variation des capitaux propres consolidés

En millions d'euros	Part du Groupe									Part des minoritaires	
	Capital	Primes et Réserves consolidées ^(a)	Réserves de conversion	Variation de la juste valeur ^(b)	Gains et pertes actuariels ^(c)	Actions propres	Rémunération en actions	Total Primes et Réserves	Résultat net	Total	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2021	12,0	2 531,8 ^(h)	17,7 ⁽ⁱ⁾	-3,4	-58,6	-10,3	21,5	2 499,0	601,1	3 112,1 ^(h)	51,4
Résultat global de l'exercice			125,2	3,2	16,6			145,0	452,4	597,4	-12,6
Affectation du résultat net de l'exercice précédent		601,1						601,1	-601,1	0,0	
Distribution de dividendes ^(d)		-101,2						-101,2		-101,2	0,0
Actions propres		-19,2				-25,7		-44,9		-44,9	
Rémunération en actions ^(e)							13,0	13,0		13,0	
Plan de souscription d'actions		0,0						0,0		0,0	
Variation des pourcentages d'intérêts ^(f)		3,1						3,1		3,1	0,0
Autres variations ^(g)		36,0		-6,2			-15,6	14,1		14,1	
Opérations sur le capital ^(j)		10,5						10,5		10,5	
Capitaux propres au 31 décembre 2022	12,0	3 062,2 ^(h)	143,0 ⁽ⁱ⁾	-6,4	-42,0	-36,0	19,0	3 139,8	452,4	3 604,2 ^(h)	38,7
Résultat global de l'exercice			-104,7	-28,2	-5,3			-138,3	357,6	219,3	-36,6
Affectation du résultat net de l'exercice précédent		452,4						452,4	-452,4	0,0	
Distribution de dividendes ^(d)		-100,2						-100,2		-100,2	
Actions propres		-7,7				16,9		9,2		9,2	
Rémunération en actions ^(e)							19,7	19,7		19,7	
Variation des pourcentages d'intérêts ^(f)		0,2						0,2		0,2	-2,2
Autres variations ^(g)		13,2	-0,2				-13,3	-0,3		-0,3	
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2023	12,0	3 420,1 ^(h)	38,0 ⁽ⁱ⁾	-34,6	-47,3	-19,1	25,4	3 382,5	357,6	3 752,2 ^(h)	0,0

(a) Dont Primes : 74,0 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 74,0 millions d'euros au 31 décembre 2022.

(b) Dont variation de la juste valeur principalement des titres Oxford Nanopore Technologies et des instruments financiers de couverture.

(c) Gains et pertes actuariels sur engagements envers le personnel depuis la mise en place d'IAS 19R.

(d) Dividendes par action : 0,85 euro en 2023 contre 0,85 euro en 2022. Les titres ne donnant pas droit à dividende s'élèvent à 206 987 au 31 décembre 2023 contre 415 074 au 31 décembre 2022.

(e) La valeur de l'avantage lié à l'attribution d'actions gratuites est étalée sur la période d'acquisition des droits.

(f) En 2023, correspond à (i) la variation de dettes de puts sur minoritaires Hybiome ainsi que (ii) la relation du Groupe sur Hybiome de 4,5 %. En 2022, correspond à des dettes de puts sur les minoritaires Hybiome.

(g) En 2023, cette variation correspond principalement au reclassement suite à l'attribution d'actions gratuites.

En 2022, cette variation correspond principalement au reclassement suite à l'attribution d'actions gratuites et l'impact de la plus-value liée aux titres Specific Diagnostics anciennement détenus.

(h) Dont réserves distribuables de bioMérieux SA de 1 080 millions d'euros.

(i) Cf. note 14.2 Réserves de conversion.

(j) En 2022, augmentation des primes liées à des opérations sur le capital suite à la remise de 1 288 901 nouvelles actions pour l'acquisition de Specific Diagnostics suivie d'une réduction de capital par voie d'actions autodétenue de 1 288 901 actions.

6.1.2 Notes annexes

bioMérieux est un des leaders mondiaux du domaine du diagnostic *in vitro* destiné à des applications cliniques et industrielles. Le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes de diagnostic (réactifs, instruments et logiciels). Il est présent dans plus de 160 pays à travers une implantation dans 45 pays et un large réseau de distributeurs.

La société mère bioMérieux est une société anonyme dont le siège social est situé à Marcy l'Étoile (69280) et dont les actions sont cotées sur Euronext Paris, compartiment A.

Par décision du Conseil d'administration du 13 juin 2023, avec effet au 1^{er} juillet 2023, bioMérieux a fait évoluer sa gouvernance.

Dans ce contexte, la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général a été réalisée. Monsieur Alexandre Mérieux est désormais Président du Conseil d'administration et Monsieur Pierre Boulud, Directeur Général.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 13 mars 2024.

Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2024.

Les comptes consolidés sont présentés en millions d'euros.

NOTE 1	Évolutions du périmètre de consolidation de l'exercice et événements significatifs	220	NOTE 19	Autres produits et charges de l'activité	257
NOTE 2	Principes comptables généraux	221	NOTE 20	Frais de personnel	257
NOTE 3	Résultat opérationnel courant et information sectorielle	224	NOTE 21	Dépréciation, dotations nettes aux amortissements et aux provisions	258
NOTE 4	Goodwill	228	NOTE 22	Charge financière nette	258
NOTE 5	Autres immobilisations incorporelles	231	NOTE 23	Amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition	259
NOTE 6	Immobilisations corporelles, actifs liés aux droits d'utilisation et autres créances de location financement	233	NOTE 24	Autres produits et charges opérationnels non courants	259
NOTE 7	Actifs financiers non courants	238	NOTE 25	Impôt sur les résultats et impôts différés	260
NOTE 8	Stocks et en-cours	240	NOTE 26	Honoraires des Commissaires aux comptes	261
NOTE 9	Créances clients et actifs liés aux contrats clients	241	NOTE 27	Instruments financiers : actifs et passifs financiers	262
NOTE 10	Passifs liés aux contrats clients	242	NOTE 28	Gestion des risques	265
NOTE 11	Autres créances	242	NOTE 29	Engagements hors bilan	269
NOTE 12	Disponibilités et équivalents de trésorerie	243	NOTE 30	Transactions avec les parties liées	269
NOTE 13	Actifs et passifs destinés à être cédés	244	NOTE 31	Événements postérieurs à la clôture	270
NOTE 14	Capitaux propres et résultat par action	244	NOTE 32	Consolidation	270
NOTE 15	Provisions – Actifs et passifs éventuels	246	NOTE 33	Indicateurs alternatifs de performance	270
NOTE 16	Endettement net – Trésorerie	250	NOTE 34	Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2023	271
NOTE 17	Fournisseurs et autres dettes	256			
NOTE 18	Paiements fondés sur des actions	256			

NOTE 1 Évolutions du périmètre de consolidation de l'exercice et événements significatifs

1.1 Évolutions du périmètre de consolidation

Aucune opération de croissance externe n'est intervenue au cours de l'exercice 2023. Les autres évolutions du périmètre de consolidation concernent les opérations suivantes :

- fusion entre les filiales Applied Maths NV (société absorbée) et bioMérieux Bénélux SA (société absorbante) au 1^{er} janvier 2023, détenues à 100 % par le Groupe ;
- liquidation de la filiale Quercus Scientific NV, qui était détenue à 100 % par le Groupe ;

- liquidation de la filiale Cambridge Biotech, qui était détenue à 100 % par le Groupe ;
- augmentation de la participation dans Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co. Ltd passant de 66,7 % au 31 décembre 2022 à 71,2 % au 31 décembre 2023.

Cette prise de participation supplémentaire de 4,5 % a été réalisée en novembre 2023 pour 14 millions d'euros. Ces intérêts minoritaires étaient inclus dans le calcul d'une dette sur minoritaires au 31 décembre 2022.

1.2 Évènements significatifs de l'exercice

1.2.1 Plan d'actionnariat salarié mondial MySHARE

En mai 2023, les salariés de bioMérieux ont eu la possibilité d'acquérir des actions existantes de bioMérieux à des conditions préférentielles (décote et abondement). Le lancement de ce plan d'actionnariat salarié, dénommé MySHARE, s'inscrit dans la volonté d'associer davantage les salariés à la performance du Groupe.

L'offre d'actions, autorisée par le Conseil d'administration du 14 décembre 2022, a été proposée à tous les salariés éligibles résidant dans un pays autorisant cette opération.

5 632 collaborateurs ont participé à l'opération souscrivant près de 300 000 actions.

Le plan MySHARE constitue une charge de personnel d'environ 10 millions d'euros sur l'exercice, comptabilisée au sein des frais généraux.

1.2.2 Prises de participation minoritaire de la société Oxford Nanopore

bioMérieux a réalisé en octobre 2023 un investissement de 158 millions d'euros dans Oxford Nanopore Technologies, société qui propose une technologie de détection moléculaire nouvelle génération utilisant des nanopores. bioMérieux détient 6,9 % de cette société au 31 décembre 2023. Les titres sont comptabilisés en titres non consolidés. La juste valeur des titres a été déterminée sur la base du cours de bourse de la société au 31 décembre 2023 et s'établit à 141 millions d'euros. La moins-value de 16 millions d'euros a été reconnue en contrepartie des autres éléments du résultat global.

Cet investissement renforce les relations entre les deux sociétés et s'inscrit dans la suite du partenariat annoncé en avril 2023 par lequel Oxford Nanopore témoignait de sa volonté de s'orienter vers les marchés cliniques. Cet investissement soutiendra le développement de produits d'Oxford Nanopore destinés au diagnostic *in vitro*, conformément à l'engagement de bioMérieux de contribuer à améliorer la santé publique dans le monde.

1.3 Suivi des événements significatifs de 2022

Pour rappel, les événements significatifs de l'exercice 2022 ont été les suivants :

- acquisition de la société Specific Diagnostics le 18 mai 2022 pour un montant de 407 millions de dollars payé par une combinaison de règlement en trésorerie et d'émission d'actions. Cette filiale est détenue à 100 % par le Groupe depuis la date de prise de contrôle ;
- création de la société Aurobac Therapeutics SAS, en partenariat avec Boehringer Ingelheim et Evotec SE. Le montant des titres non consolidés s'élevait à 3 millions d'euros au 31 décembre 2022 ;

- prise de participation minoritaire avec la société Proxim Diagnostics. bioMérieux détenait 19,9 % du capital de la société pour 17 millions d'euros au 31 décembre 2022 ;
- signature d'un accord d'investissement stratégique avec la société Accunome. bioMérieux détient environ 11 % du capital d'Accunome pour 14 millions d'euros.

Les événements significatifs de l'exercice 2022 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes de l'exercice 2023.

L'allocation du prix d'acquisition de Specific Diagnostics est terminée au 31 décembre 2023. L'affectation définitive du goodwill n'a pas conduit à modifier le goodwill provisoire.

1.4 Information à données comparables sur les variations de périmètre

Aucune information à données comparables n'est donnée sur le compte de résultat, l'opération de croissance externe intervenue en 2022 n'ayant pas d'impact significatif.

L'impact des variations de périmètre est présenté sur une ligne spécifique du tableau des flux de trésorerie et des tableaux de mouvements de l'annexe.

NOTE 2 Principes comptables généraux

2.1 Référentiel

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les règles de comptabilité et d'évaluation définies par le référentiel IFRS (normes, amendements et interprétations) et adoptées par la Commission européenne au 31 décembre 2023. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par la Commission européenne, et applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 sont présentés ci-après :

- amendement IAS 1 « Informations à fournir sur les principes et méthodes comptables » ; et mise à jour d'un guide d'application pratique de la matérialité (*IFRS Practice Statement 2 : Making Materiality Judgements*), adopté en mars 2022 par l'Union Européenne (UE) ;
- amendement IAS 8 « Définition d'une estimation comptable », adopté en mars 2022 par l'UE ;
- amendement IAS 12 « Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction », adopté en août 2022 par l'UE ;
- amendement IAS 12 – Pilier 2, adopté en novembre 2023 par l'UE, et d'application immédiate en 2023.

Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2023.

Le Groupe a opté pour l'amendement IAS 12 « Impôts sur le résultat » relatif à l'application de la Directive Européenne Pilier 2 permettant de ne pas tenir compte des effets éventuels de la Directive sur le calcul des impôts différés.

L'impact sur les comptes consolidés du Groupe est en cours d'analyse. Le Groupe ne s'attend pas à un impact significatif de l'application de Pilier 2, à compter de l'exercice 2024, sur la charge d'impôt courant liée à la « top-up tax » payable au titre de Pilier 2, compte tenu des éléments disponibles à date.

2.2 Règles générales de présentation des états de synthèse

Le bilan est présenté selon le critère de distinction « courant » / « non courant » défini par la norme IAS 1 révisée. Ainsi, les provisions constituées au passif, les dettes financières et les actifs financiers sont ventilés entre la part à plus d'un an présentée parmi les éléments « non courants », et la part à moins d'un an présentée parmi les éléments « courants ».

bioMérieux a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptés ou en cours d'adoption par l'Union Européenne, mais dont l'application anticipée aurait été possible en tant qu'interprétation de textes existants, et qui entreraient en vigueur après le 31 décembre 2023, notamment :

Exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024

- l'amendement IFRS 16 « Dettes sur obligation locative dans une opération de cession et de lease-back », publié par l'UE en novembre 2023 ;
- l'amendement IAS 1 « Présentation des états financiers : classement des dettes en courant ou non courant, et dettes non courantes comprenant des covenants », adopté par l'UE en décembre 2023 ;
- l'amendement IFRS 7 « Instruments financiers : accords de financement avec les fournisseurs », adopté par l'IASB en mai 2023, et adoption en cours par l'UE.

Exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025

- l'amendement IAS 21 « Absence de convertibilité des devises », adopté par l'IASB en août 2023, et adoption en cours par l'UE.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces amendements aient un impact significatif sur ses comptes consolidés.

Il n'existe pas de normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, et d'application obligatoire pour les exercices ouverts au 1^{er} janvier 2023, mais non encore approuvés au niveau européen (et dont l'application anticipée n'est pas possible au niveau européen), qui auraient un impact significatif sur les comptes consolidés.

Les comptes des diverses sociétés du Groupe, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays respectif, sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour les comptes consolidés.

Le compte de résultat consolidé est présenté par fonction à l'exception de la présentation sur une ligne spécifique, au sein du résultat opérationnel courant, de l'impact net des amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions, ainsi que des frais d'acquisitions.

Le Groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie.

2.3 Hyperinflation

En Argentine et en Turquie, le taux d'inflation cumulé au cours des trois dernières années est supérieur à 100 %, selon une combinaison d'indices utilisée pour mesurer l'inflation dans ces pays. En conséquence, bioMérieux a traité l'Argentine et la Turquie comme économies hyper-inflationnistes et applique les

dispositions de la norme IAS 29 depuis le 1^{er} janvier 2022. L'impact de ces retraitements sur le résultat opérationnel n'est pas significatif aux bornes du Groupe.

Aucune autre filiale n'est devenue hyper-inflationniste au cours de l'exercice 2023.

2.4 Estimations et jugements

Pour établir les comptes consolidés, il est procédé à des estimations et des hypothèses qui font varier la valeur comptable de certains éléments du bilan et du compte de résultat, notamment l'évaluation des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises et la dépréciation des actifs incorporels, y compris les goodwill, l'évaluation des engagements de retraite, l'évaluation des actifs financiers non courants, la détermination de la durée des contrats de location, les provisions, les impôts différés et les paiements en actions, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement au regard de l'expérience passée et des autres éléments jugés pertinents au regard des conditions économiques. En conséquence, l'évolution de ces conditions pourrait se traduire par des estimations différentes dans les états financiers futurs du Groupe.

bioMérieux n'a pas constaté sur l'exercice une évolution importante du niveau des incertitudes liées à ces estimations et hypothèses, à l'exception de la volatilité du taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements sociaux (cf. note 15.3), des paramètres

relatifs aux tests de perte de valeur sur les UGT incluant les projections actualisées des flux futurs de trésorerie d'exploitation (cf. notes 4.2 et 4.3) et de celle liée aux écarts de conversion.

En matière d'effets du changement climatique, à ce stade, le Groupe n'a pas identifié d'impact significatif sur les comptes, en lien avec la réglementation environnementale actuelle, telles que la modification de la durée d'utilité des actifs non courants, la modification des business plans, la constatation d'une provision pour risques, ou encore la prise en compte d'un risque crédit. En effet, les risques liés aux effets du changement climatique, tels qu'évalués à ce jour, ainsi que les engagements pris par le Groupe en termes de neutralité carbone et de réduction des émissions de gaz à effet de serre n'ont pas d'impact significatif sur les comptes. Les effets à court terme ont été intégrés au niveau des plans stratégiques du Groupe, sur la base desquels sont réalisés les tests de dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéfinie (cf. note 4). Les effets de ces changements à long terme ne sont pas chiffrables à ce stade.

2.5 Présentation du compte de résultat

Depuis l'exercice 2022, et dans le contexte de l'acquisition de la société Specific Diagnostics, le Groupe a décidé de présenter de façon homogène l'ensemble des amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions, ainsi que des frais d'acquisition sur une ligne dédiée du compte de résultat intégré dans le résultat opérationnel courant. En conséquence, le résultat opérationnel courant contributif n'est plus intégré à la présentation du compte de résultat publié.

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant contributif comme indicateur principal de performance dans sa communication financière (cf. note 33 décrivant les indicateurs alternatifs de performance).

La définition des autres produits et charges opérationnels non courants est la même que celle appliquée les années précédentes (cf. note 24.1).

2.6 Méthodes de consolidation

Les sociétés dont bioMérieux détient le contrôle exclusif sont intégrées globalement.

L'analyse du contrôle exclusif est effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 10 (pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financières et opérationnelles des activités pertinentes, exposition à des rendements variables et capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements). Ce contrôle est généralement présumé exister dans les sociétés dans lesquelles bioMérieux détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels immédiatement exerçables, y compris ceux détenus par une autre entité.

Les sociétés dans lesquelles bioMérieux a une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une

entreprise sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques. Elle est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote.

L'analyse des partenariats effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 11 n'a pas conduit à identifier de co-entreprises ni d'activités conjointes. Les co-entreprises sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés sont consolidées à compter de la date de prise de contrôle.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation figure en note 34.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé (notamment les dividendes et les profits internes en stocks ou dans les immobilisations) ont été éliminés.

2.7 Date de clôture des exercices

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre, à l'exception des filiales indiennes pour lesquelles une situation est établie et auditée à la date de clôture du Groupe.

2.8 Méthodes de conversion

L'euro est la monnaie de présentation de bioMérieux et les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros.

2.8.1 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La conversion des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est ni l'euro, ni la monnaie d'une économie hyper inflationniste, est effectuée selon les principes suivants :

- les comptes de bilan, à l'exception des capitaux propres, sont convertis en utilisant les cours officiels de change à la fin de l'exercice, appelés cours de clôture ;
- les éléments du compte de résultat sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice ;
- les composantes des capitaux propres sont converties au cours historique ;
- les éléments du tableau de flux de trésorerie sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.

Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées dans une rubrique distincte du tableau des capitaux propres, « réserve de conversion » ; les mouvements de l'exercice sont présentés dans une ligne distincte, dans les autres éléments du résultat global.

Les principaux cours de conversion utilisés ont été les suivants :

COURS MOYENS

1 EURO =	USD	JPY	GBP	CNY	BRL	CAD
2023	1,08	151,97	0,87	7,66	5,40	1,46
2022	1,05	138,02	0,85	7,08	5,44	1,37
2021	1,18	129,87	0,86	7,63	6,38	1,48

COURS DE CLÔTURE

1 EURO =	USD	JPY	GBP	CNY	BRL	CAD
2023	1,11	156,33	0,87	7,85	5,36	1,46
2022	1,07	140,66	0,89	7,36	5,64	1,44
2021	1,13	130,40	0,84	7,19	6,31	1,44

2.8.2 Conversion des opérations en devises

En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les transactions réalisées dans une devise étrangère à la société qui les effectue sont converties au cours du jour de l'opération. Les différences de change résultant des écarts de cours entre la date d'enregistrement de l'opération et la date de son paiement sont comptabilisées sous les rubriques correspondantes du compte de résultat (ventes et achats lorsqu'il s'agit de transactions commerciales).

Lors de la cession d'une société étrangère conduisant à une perte de contrôle, les différences de conversion comptabilisées précédemment en autres éléments du résultat global se rapportant à cette société sont reconnues en résultat consolidé. En cas de cession sans perte de contrôle, les écarts de conversion sont reclassés entre les rubriques intérêts minoritaires et écarts de conversion/parts du Groupe.

Aucune cession de filiale étrangère n'est intervenue sur les exercices présentés.

Les comptes des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est celle d'une économie hyperinflationniste sont convertis au cours de clôture (cf. note 2.3).

Les dettes et créances en devises étrangères sont converties au cours de clôture du 31 décembre 2023, l'écart de conversion qui en résulte est comptabilisé en résultat à la clôture de l'exercice.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux principes généraux décrits dans la note 27.1 « Comptabilisation et évaluation des instruments financiers ». En conséquence, les instruments dérivés de change sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période.

NOTE 3 Résultat opérationnel courant et information sectorielle

3.1 Produits courants

Les revenus sont comptabilisés en application de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».

3.1.1 Revenus

Les revenus sont constitués de produits provenant de la vente de biens et de services au sens de la norme IFRS 15 et de produits issus de la location d'équipements au sens de la norme IFRS 16.

Les principes de comptabilisation des revenus définis par la norme IFRS 15 sont définis sur la base d'une analyse en cinq étapes successives :

- l'identification du contrat ;
- l'identification des différentes obligations de performance, c'est-à-dire la liste des biens ou services distincts que le vendeur s'est engagé à fournir à l'acheteur ;
- la détermination du prix global du contrat ;
- l'allocation du prix global à chaque obligation de performance ;
- la comptabilisation du revenu lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

En pratique, les règles de reconnaissance des revenus selon les principales obligations de performance identifiées sont présentées ci-après :

- Ventes de réactifs :

Le revenu lié aux ventes de réactifs est constaté lorsque la Société a transféré le contrôle des biens qui, en pratique, correspond à la date d'expédition.

- Ventes d'équipements :

Le revenu lié aux ventes d'équipements est constaté lorsque la Société a transféré le contrôle des biens qui, en pratique, correspond à la date de livraison ou la date d'installation selon la complexité de l'équipement.

- Location d'équipements :

Le revenu constitué de produits issus de la location d'équipements et des contrats de location-financement au sens de la norme IFRS 16 est constaté en revenu de manière linéaire sur la durée du contrat, pour la valeur actualisée à la date de mise en place du contrat.

Les contrats ont une durée moyenne comprise entre trois et cinq ans.

- Contrats de location-financement :

Lorsque le Groupe met des biens à disposition de tiers dans le cadre de contrats de location présentant les caractéristiques d'une cession, ces biens sont comptabilisés comme vendus en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (cf. note 6.3).

- Contrats de mise à disposition d'équipements :

Les contrats de mise à disposition d'équipements sont liés à d'autres services (fourniture de réactifs, prestations de maintenance, garantie étendue). Ils sont considérés comme un contrat à éléments multiples.

L'analyse des critères définis par la norme a conduit à considérer que les contrats de mise à disposition d'équipements sont des contrats de location et non de cession.

L'application de la norme conduit à indiquer en annexe aux comptes consolidés une ventilation du revenu en fonction des différentes composantes d'un contrat à éléments multiples (ventes de réactifs, loyers implicites...), sans venir modifier le montant du revenu.

- Contrats de prestations de services :

Les prestations de services correspondent essentiellement à des prestations de formation, de service après-vente et de maintenance. Les prestations de formation et de service après-vente sont constatées en revenu lorsque les services sont réalisés. L'analyse effectuée selon la norme IFRS 15 a conduit à constater les prestations de maintenance de manière linéaire sur la durée du contrat de maintenance. Un produit constaté d'avance est comptabilisé lorsque les prestations de maintenance sont facturées d'avance.

- Garanties :

La majorité des contrats incluant un équipement comporte systématiquement une garantie. Le client n'a pas l'option d'acheter la garantie, il ne s'agit donc pas d'une garantie procurant un service, mais constitue une assurance et non une obligation de prestation distincte. Elle est comptabilisée selon IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » (cf. note 15.2).

Les contrats d'extension de garantie peuvent quant à eux être souscrits par le client et apportent bien un service additionnel. Cette prestation remplit les critères pour être considérée comme une obligation de performance distincte. L'obligation de performance est reconnue en tant que telle conformément aux dispositions d'IFRS 15.

- Retours :

Il n'existe pas d'obligations spécifiques en matière de retours lorsque les produits vendus ne sont pas défectueux.

- Conditions de règlement :

Les opérations liées aux ventes de réactifs et cessions d'équipements sont réglées aux conditions définies dans les contrats, qui peuvent varier d'un pays à l'autre. Les délais de règlement sont habituellement compris entre deux et trois mois.

Les contrats clients qui comportent une composante financement sont les contrats de location simple, location financement, et mise à disposition d'équipements. Dans ces cas, les règlements interviennent en fonction de l'échéancier défini contractuellement.

Les modalités de reconnaissance du revenu ne font pas appel à des jugements significatifs.

Par ailleurs, l'analyse menée par le Groupe n'a pas conduit à identifier d'actifs au titre des coûts marginaux d'obtention du contrat ou aux coûts d'exécution des contrats, ni de points spécifiques au titre de la distinction agent/principal.

Le Groupe intervient comme principal dans sa relation avec ses clients.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation du revenu en fonction des différentes catégories de revenus, conformément à la norme IFRS 15.

En millions d'euros	2023	2022
Ventes d'équipements	289,8	272,9
Ventes de réactifs	3 027,3	2 978,3
Ventes de services	247,8	227,0
Locations d'équipements ^(a)	60,1	54,9
Autres revenus	49,6	55,9
REVENUS	3 674,7	3 589,1

(a) Les locations d'équipements comprennent les locations ainsi que la quote-part du revenu liée aux ventes de réactifs requalifiée en loyers pour les contrats de mise à disposition d'équipements (cf. supra).

Le revenu est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des rabais, remises, ristournes et escomptes accordés aux clients ; les taxes sur les ventes et les taxes sur la valeur ajoutée sont exclues du revenu.

La ventilation sectorielle du revenu est donnée dans la note 3.4. La ventilation par technologie est indiquée en note 3.5. L'analyse effectuée selon IFRS 15 n'a pas conduit à présenter d'autres ventilations du revenu.

3.1.2 Autres produits de l'activité

Les autres produits sont principalement constitués des redevances et des subventions. Les règles de reconnaissance des autres produits sont présentées ci-après :

- autres produits liés aux contrats clients : ils sont constitués de redevances rétrocédées ; l'analyse des contrats de licences selon la norme IFRS 15 a conduit à considérer qu'ils donnaient un droit d'accès à la propriété intellectuelle.

L'obligation de performance étant remplie progressivement, le revenu est constaté sur la durée du contrat ;

- autres produits non liés aux contrats clients : ils correspondent principalement aux subventions de recherche perçues et aux crédits d'impôts recherche, assimilés à des subventions selon la norme IAS 20 (cf. note 19).

3.2 Charges courantes

Le coût des ventes inclut les éléments suivants :

- le coût des matières premières consommées, y compris les frais d'approche, les frais de personnel directs et indirects des services de production, les amortissements liés à la fabrication, les charges externes de toute nature relatives aux activités industrielles (utilités, dépenses d'entretien, outillages, etc.), ainsi que les frais indirects (quote-part des services Achats, Ressources Humaines, Informatique, etc.). Les frais des services de Contrôle Qualité, Assurance Qualité de Production, Engineering, Méthodes, Logistique, etc. sont comptabilisés parmi les coûts de production ;
- les redevances payées liées à des produits commercialisés ;
- les frais de distribution regroupant les coûts de transport et de magasinage, notamment les frais de port des produits finis vers les centres de distribution ou les clients finaux ;
- la charge liée à l'amortissement des instruments placés en dépôt ou loués chez les clients ;
- les coûts des Services Après-Vente, incluant les frais d'installation et d'entretien des instruments placés ou vendus, indépendamment de la refacturation distincte de ces services. Cette rubrique comprend notamment les frais de personnel, les frais de déplacement et le coût des pièces détachées ainsi que le mouvement des provisions pour garantie constituées lors de la vente des instruments.

Les charges opérationnelles

Les charges commerciales incluent le coût des départements Stratégie, Marketing, Ventes et Administration Commerciale. Elles comprennent aussi les primes et commissions sur ventes payées aux salariés des services commerciaux ou à des agents indépendants. Les dépenses de publicité et de promotion font partie de cette rubrique.

Les frais généraux comprennent le coût des fonctions de Direction Générale et de support (Ressources Humaines, Juridique, Finance) à l'exception de la part des coûts de ces départements imputée à chacune des autres fonctions utilisant directement leurs services.

Les frais de Recherche et Développement (hors frais de conception de logiciels) incluent les coûts internes et externes des études conduites en vue de la recherche et du développement de nouveaux produits ainsi que les dépenses liées aux Affaires Réglementaires, à la Propriété Industrielle, à la Veille Technologique et à l'Assurance Qualité de la Recherche et Développement. Les subventions reçues dans le cadre de programmes de recherche sont présentées en autres produits de l'activité (cf. note 3.1.2).

Les redevances payées (fixes ou proportionnelles) sont incorporées au coût des ventes des produits concernés. En l'absence de produit commercialisé, ou commercialisable à court terme, elles constituent des frais de Recherche et Développement.

Autres informations relatives aux charges courantes

Les rémunérations variables (primes sur objectifs, commissions, intéressement et participation), ainsi que les rémunérations en actions sont comptabilisées parmi les frais de personnel des fonctions concernées.

Dans le cadre des engagements long terme envers le personnel, le coût des services rendus et le coût financier net du rendement du fonds sont constatés en résultat opérationnel courant.

La CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) est présentée en charges opérationnelles car la valeur ajoutée dégagée par les activités françaises du Groupe est beaucoup plus importante que leur résultat imposable.

Les écarts de change liés aux transactions sont affectés aux lignes du compte de résultat où les opérations qui en sont à l'origine ont été enregistrées (pour l'essentiel, revenu, coût des ventes et frais financiers). La présentation des écarts de change liés aux instruments dérivés est indiquée en note 28.

3.3 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond aux produits courants diminués des charges courantes et des amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition. Les charges et produits non courants en sont exclus (cf. note 24.1).

Les amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition sont présentés sur une ligne séparée au sein du résultat opérationnel courant qui s'intitule « Amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition » (cf. note 23).

3.4 Information sectorielle

3.4.1 Information par secteur d'activité

Le Groupe présente deux secteurs opérationnels au sein du diagnostic *in vitro*.

2023

<i>En millions d'euros</i>	Applications cliniques	Applications industrielles	Autres	Groupe
Revenus	3 099,4	575,3	0,0	3 674,7
Marge brute	1 760,0	297,2	0,0	2 057,3
Autres produits de l'activité et frais opérationnels	-1 383,2	-236,7	1,6	-1 618,3
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	376,8	60,5	1,6	439,0
<i>en % du revenu</i>	12 % ^(a)	11 %		

(a) Retraité de la perte de valeur CLIA, le pourcentage de résultat opérationnel courant sur le revenu s'établirait à 16 %.

2022

<i>En millions d'euros</i>	Applications cliniques	Applications industrielles	Autres	Groupe
Revenus	3 040,1	549,0	0,0	3 589,1
Marge brute	1 739,7	269,6	-0,7	2 008,7
Autres produits de l'activité et frais opérationnels	-1 200,3	-225,5	4,3	-1 421,4
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	539,4	44,2	3,7	587,2
<i>en % du revenu</i>	18 %	8 %		

Conformément à la norme IFRS 8, une information sur le revenu et les actifs par zone géographique est communiquée en note 3.4.2 en suivant les mêmes principes comptables que ceux appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

Aucune information bilancielle n'est communiquée aux dirigeants opérationnels.

La dégradation du résultat opérationnel courant des applications cliniques, en comparaison avec 2022, résulte de la perte de valeur de l'UGT CLIA (cf. note 4.3), de l'effet de l'inflation (notamment sur les salaires), ainsi que d'un fort effet de change négatif.

3.4.2 Information par zone géographique

Les zones géographiques ont été déterminées en regroupant les pays présentant des caractéristiques économiques similaires, compte tenu de leur similitude en termes de risques, de stratégie, de contraintes réglementaires et de rentabilité. Le Groupe réalise ses ventes au sein de la zone Moyen-Orient – Afrique dans un ensemble hétérogène de pays, de façon majoritaire par le biais de distributeurs ou d'agents, et dans quelques pays via

ses filiales locales de distribution. Les distributeurs et agents sont pour la plupart en relation directe avec la société française bioMérieux SA, d'où le regroupement avec la zone Europe.

L'information par zone géographique présentée dans les tableaux ci-dessous est établie en suivant les principes comptables appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

2023

En millions d'euros	Americas	EMEA	Aspac	Corporate	Groupe
Revenus	1 845,8	1 190,3 ^(a)	637,7	0,9	3 674,7
Coût des ventes	-593,9	-556,3	-331,0	-136,2	-1 617,4
Marge brute	1 251,9	634,0	306,7	-135,3	2 057,3
en % du revenu	68 %	53 %	48 %		
Autres produits de l'activité et frais opérationnels	-346,0	-196,0	-113,4	-962,9	-1 618,3
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	905,9	437,9	193,3	-1 098,2	439,0
en % du revenu	49 %	37 %	30 %		

(a) Dont revenus France : 225,5 millions d'euros.

2022

En millions d'euros	Americas	EMEA	Aspac	Corporate	Groupe
Revenus	1 841,1	1 121,0 ^(a)	624,3	2,6	3 589,1
Coût des ventes	-575,7	-493,9	-294,1	-216,8	-1 580,4
Marge brute	1 265,5	627,1	330,3	-214,2	2 008,7
en % du revenu	69 %	56 %	53 %		
Autres produits de l'activité et frais opérationnels	-332,6	-186,2	-108,7	-793,9	-1 421,4
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	932,9	440,9	221,6	-1 008,1	587,2
en % du revenu	51 %	39 %	35 %		

(a) Dont revenus France : 219,7 millions d'euros.

31 DÉCEMBRE 2023

En millions d'euros	Americas	EMEA ^(a)	Aspac	Corporate	Groupe
ACTIFS NON COURANTS					
Goodwill	434,9	253,9	10,0		698,8
Autres immobilisations incorporelles	18,3	21,2	0,7	488,4	528,6
Immobilisations corporelles	660,7	430,1	41,2	225,3	1 357,1
Actifs au titre des droits d'utilisation	83,8	52,2	12,9		148,9
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT					
Stocks et en-cours	552,2	265,6	90,7		908,5
Créances clients et actifs liés aux contrats clients	327,5	309,7	91,4		728,6
Fournisseurs et comptes rattachés	-44,5	-88,8	-131,9		-265,1

(a) Dont actifs non courants en France : 431,8 millions d'euros.

31 DÉCEMBRE 2022

<i>En millions d'euros</i>	Americas	EMEA ^(a)	Aspac	Corporate	Groupe
ACTIFS NON COURANTS					
Goodwill	450,3	253,1	109,2		812,5
Autres immobilisations incorporelles	14,3	23,3	1,6	585,8	625,0
Immobilisations corporelles	621,1	389,3	64,4	175,6	1 250,3
Actifs au titre des droits d'utilisation	52,8	54,3	12,4		119,6
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT					
Stocks et en-cours	417,9	239,4	79,9		737,2
Créances clients et actifs liés aux contrats clients	354,8	290,0	95,3		740,1
Fournisseurs et comptes rattachés	-78,0	-55,8	-135,6		-269,4

(a) Dont actifs non courants en France : 411,0 millions d'euros.

Les régions comprennent les activités commerciales, correspondant principalement aux revenus réalisés dans chacune de ces zones géographiques, avec le coût des ventes s'y rapportant et les frais opérationnels nécessaires à la réalisation de ces activités. Les régions comprennent également les coûts non répartis des sites de production qui y sont situés. Les revenus sont un contributif net consolidé ne comprenant pas les revenus intercompagnies avec les autres zones.

La rubrique « Corporate » comprend principalement les coûts de recherche supportés par les unités Clinique et Industrie, ainsi que les coûts des fonctions centrales du Groupe et les revenus issus des contrats de collaboration de recherche et développement de tests compagnons.

Les autres immobilisations incorporelles inscrites dans la colonne Corporate correspondent principalement aux goodwill et aux technologies acquises par le Groupe.

3.5 Information par technologie et application

Le tableau ci-dessous présente la décomposition des revenus par technologie et application :

<i>En millions d'euros</i>	2023	2022
Applications cliniques	3 099,3	3 040,1
Biologie moléculaire	1 417,3	1 415,8
Microbiologie	1 266,7	1 163,8
Immunoessais	373,0	404,1
Autres gammes	42,4	56,4
Applications industrielles	575,4	549,0
TOTAL	3 674,7	3 589,1

Les autres gammes incluent principalement l'activité de la filiale BioFire Defense dont les revenus se sont élevés à 37,3 millions d'euros en 2023 contre 38,8 millions d'euros en 2022.

La croissance organique des ventes au terme des 12 mois de l'année 2023 s'élève à 6,6 %. La croissance organique correspond à la croissance des ventes d'une année sur l'autre à devises et périmètre constants et exclut l'impact de l'hyperinflation, comptabilisé conformément à la norme IAS 29.

NOTE 4 Goodwill

4.1 Principes comptables

En application d'IFRS 3 révisée, les goodwill représentent la différence entre le coût des regroupements d'entreprises (qui correspond principalement à la contrepartie transférée (frais d'acquisition exclus) et la quote-part antérieurement détenue valorisée à la juste valeur) et la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entreprises acquises. Ils sont enregistrés dans la devise fonctionnelle des sociétés acquises. La détermination des justes valeurs et des goodwill est finalisée dans un délai

d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat, y compris celles concernant les impôts différés actifs.

Le prix d'acquisition intègre l'impact estimé des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix. Ces compléments de prix sont déterminés en appliquant les critères prévus au contrat d'acquisition (revenus, résultats...), aux prévisions considérées comme les plus probables.

Ils sont ré-estimés à chaque clôture, les variations éventuelles sont imputées en résultat après la date d'acquisition (y compris dans le délai d'un an suivant la date d'acquisition). Ils sont actualisés lorsque l'impact est significatif. Le cas échéant, l'effet de la « désactualisation » de la dette inscrite au passif est comptabilisé dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net ».

Les intérêts minoritaires sont évalués lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

En cas d'acquisition de minoritaires après la prise de contrôle, la différence entre le prix payé et la quote-part de capitaux propres acquise est constatée directement en réserves consolidées. De même, en cas de cession sans perte du contrôle, l'impact est constaté directement en réserves consolidées.

En cas d'option de vente (put) portant sur des intérêts minoritaires, sans que ceux-ci ne renoncent à leurs droits et avantages associés, une dette financière est constatée pour

sa valeur actualisée en contrepartie des réserves, sans modification des goodwill. À chaque clôture, les variations de juste valeur de la dette, déterminées selon les dispositions contractuelles, sont constatées en contrepartie des capitaux propres part du Groupe. L'incidence de la désactualisation, quant à elle, est enregistrée dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net ».

Les goodwill positifs sont identifiés sur une ligne distincte du bilan « Goodwill », pour leur coût diminué des éventuelles dépréciations. Les badwill sont constatés directement en résultat l'année de la prise de contrôle.

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les goodwill ne sont pas amortis. À la date d'acquisition, ils sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie en fonction des synergies attendues pour le Groupe (cf. notes 4.2 et 4.3). Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de pertes de valeur et leur mode de comptabilisation sont présentés dans la note 4.2 « Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé ».

4.2 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Les goodwill, ainsi que les autres immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie indéfinie (non applicable sur les exercices présentés) font l'objet de tests de dépréciation systématiques annuels.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ayant une durée de vie définie font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Les UGT correspondent soit à des entités juridiques, soit à des gammes (ensemble d'actifs corporels, principalement des sites de production, et incorporels, essentiellement des technologies, qui génèrent des flux issus de produits relevant d'une même technologie). Le détail des UGT est indiqué en note 4.3.

Aucune modification d'UGT n'est intervenue sur les exercices présentés.

Les tests de dépréciation conduisent à déterminer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un regroupement d'UGT, qui est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession.

En pratique, la valeur d'utilité retenue est en général déterminée à partir de projections actualisées des flux futurs de trésorerie d'exploitation sur une durée de 5 ans, issus du plan d'affaires le plus récent, et d'une valeur terminale.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur d'utilité en matière de croissance pour les horizons explicites des plans d'affaires sont conformes aux données disponibles du marché, et des hypothèses ont été retenues pour la détermination de la valeur terminale, notamment un taux de croissance à l'infini de 2,0 %.

Les flux de trésorerie ne comprennent pas les investissements de croissance externe, ni les restructurations non engagées.

Le taux utilisé pour actualiser les flux correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC) ; il est calculé en prenant en compte un taux sans risque (taux des OAT), la prime de risque du marché actions et le coefficient bêta (permettant d'ajuster le risque global du marché actions sur le risque sectoriel). Une prime de risque spécifique est prise en compte dans certains cas, pour tenir compte essentiellement du risque technologique et du risque propre au marché à l'instar d'une prime de risque pays afin de tenir compte de l'exposition de chaque UGT aux risques macroéconomiques. Le CMPC est rapproché de celui calculé par les analystes qui suivent le titre bioMérieux. Les taux calculés pour les principales UGT (gammes technologiques) sont compris entre 7,5 % et 11,0 % en 2023, et entre 7,7 % et 13,0 % en 2022. La fourchette haute retenue en 2023 porte sur l'UGT CLIA. Ces taux s'entendent après impôt. La prise en compte d'un CMPC avant impôt, appliqué à des flux avant impôt, conduirait à un résultat identique.

Des tests ont été effectués pour apprécier la sensibilité de la valeur recouvrable aux variations de certaines hypothèses actuarielles et opérationnelles (cf. note 4.3).

Dans le cas où la valeur d'utilité de ces unités est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation est alors imputée en priorité sur le goodwill, la provision excédentaire étant imputée sur les autres actifs de l'unité, sauf si elle conduit à une valeur nette comptable de ces actifs inférieure à leur juste valeur.

Les pertes de valeur sont enregistrées sur la ligne « Amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition » si elles correspondent à leur définition (cf. note 23). Elles ne sont pas réversibles dans le cas des goodwill liés aux sociétés intégrées globalement, sauf en cas de cession.

IMPACTS LIÉS À L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 16

L'analyse effectuée n'a pas conduit à identifier d'actifs liés aux contrats de location qui seraient à tester indépendamment d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT).

4.3 Évolution

Le total du poste des goodwill s'élève à 698,8 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 812,5 millions d'euros au 31 décembre 2022.

UGT	31/12/2023	31/12/2022
<i>En millions d'euros</i>		
Applications industrielles	189,5	191,4
Biologie moléculaire	161,7	166,8
Microbiologie	296,9	303,2
CLIA	0,0	98,8
Immunoessais	46,3	48,0
Entités	4,3	4,3
VALEUR NETTE	698,8	812,5

L'évolution du poste s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Valeur nette
31 décembre 2021	669,5
Écarts de conversion	7,6
Variation de périmètre ^(a)	164,4
Pertes de valeur ^(b)	-29,0
31 décembre 2022	812,5
Écarts de conversion	-18,8
Pertes de valeur ^(b)	-94,9
31 DÉCEMBRE 2023	698,8

(a) Liée à l'acquisition de Specific Diagnostics.

(b) Liées aux pertes de valeur de l'UGT CLIA.

Le goodwill relatif à Specific Diagnostics, réputé provisoire à la clôture 2022, est désormais définitif. L'évaluation définitive de ce goodwill n'a pas entraîné de modification de valeur.

La réalisation des tests de dépréciation, effectués conformément aux règles définies dans la note 4.1, a conduit à comptabiliser une perte de valeur complémentaire sur le goodwill de l'UGT CLIA de 94,9 millions d'euros sur l'exercice 2023 (contre 29,0 millions d'euros sur l'exercice 2022), à taux moyen. L'analyse a conduit à constater également une dépréciation complémentaire sur la technologie de l'UGT CLIA de 27,2 millions d'euros, au taux moyen, au 31 décembre 2023 (cf. note 5.2).

Les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur réalisés sur les principales unités génératrices de trésorerie sont les suivants :

UGT	2023			2022		
	Valeur nette ^(a)	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini	Valeur nette ^(a)	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
Applications industrielles	189,5	8,0 %	2,0 %	191,4	7,7 %	2,0 %
Biologie moléculaire	161,7	7,7 %	2,0 %	166,8	8,3 %	2,0 %
Microbiologie	296,9	7,5 %	2,0 %	303,2	7,9 %	2,0 %
CLIA	0,0	11,0 %	2,0 %	98,8	13,0 %	2,0 %
Immunoessais	46,3	9,5 %	2,0 %	48,0	8,8 %	2,0 %

(a) Valeur nette des goodwill affectés à l'UGT.

Les hypothèses de croissance des revenus et de la marge opérationnelle ont été déterminées pour chaque UGT en fonction de nos meilleures estimations à la date de réalisation des tests. Elles tiennent compte du niveau de maturité de nos produits et des marchés visés, mais également des perspectives de développement et d'innovation de nos gammes.

Une analyse de sensibilité cumulée sur les taux d'actualisation (évolution défavorable de 50 points de base), les taux de croissance à l'infini (évolution défavorable de 50 points de base) et les taux de marge opérationnelle (baisse de 100 points de base du taux du résultat opérationnel courant de la valeur terminale) a été

menée pour l'ensemble des UGT. Cette analyse ne conduirait pas à constater de perte de valeur complémentaire pour les unités génératrices de trésorerie de Biologie moléculaire, d'Immunoessais et d'Applications industrielles. En revanche, des dépréciations seraient enregistrées sur les unités génératrices de trésorerie suivantes :

- microbiologie, en cas de baisse du taux de rentabilité supérieure de 70 points de base ;
- CLIA, dès la dégradation d'un des paramètres actuariels ou en cas de baisse de la marge opérationnelle.

NOTE 5 Autres immobilisations incorporelles

5.1 Principes comptables

5.1.1 Frais de recherche et développement (autres que les frais de développement de logiciels)

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche ne sont pas immobilisés.

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être comptabilisés en autres immobilisations incorporelles lorsque des conditions précises, liées à la faisabilité technique et aux perspectives de commercialisation et de rentabilité, sont remplies. Compte tenu de la forte incertitude attachée aux projets de développement conduits par le Groupe, ces conditions ne sont satisfaites que lorsque les procédures réglementaires nécessaires à la commercialisation des produits ont été finalisées. L'essentiel des dépenses étant engagé avant cette étape, les frais de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont constatés dans le cadre de regroupements d'entreprises à la juste valeur des projets

identifiés dans le bilan d'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée. Ces frais sont amortis à compter de la date de commercialisation des gammes concernées par les projets de manière linéaire sur la durée d'utilité attendue.

L'activation des frais de développement afférents à des projets en cours à la date d'acquisition de la société se poursuit jusqu'à la date de début de commercialisation des gammes concernées par les projets.

Les frais engagés après la date du regroupement liés à des nouveaux projets sont comptabilisés conformément aux dispositions générales de la norme IAS 38 rappelées ci-dessus. En pratique, l'analyse a conduit à constater ces frais ultérieurs en charges.

5.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des brevets, des licences, des éléments de propriété intellectuelle, des logiciels informatiques et des relations client. Elles sont toutes à durée de vie définie et sont comptabilisées initialement :

- en cas d'acquisition : pour leur coût d'acquisition ;
- en cas de regroupement d'entreprises : pour leur juste valeur, déterminée généralement à partir du prix payé, lorsque le prix de l'actif incorporel est identifié, ou de l'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie. Ces actifs, composés principalement de technologies, sont ensuite rattachés à une UGT en fonction des synergies attendues ;
- en cas de production interne : pour leur coût de production pour le Groupe.

Les coûts significatifs directement attribuables à la création des logiciels développés en interne ou à l'amélioration de leurs performances sont immobilisés s'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les autres coûts de développement sont enregistrés directement en charges de la période. Dans le cas des logiciels, seules les dépenses de développement internes et externes liées aux frais d'analyse organique, de programmation, de tests et jeux d'essais, et de documentation destinée à l'utilisateur sont immobilisées.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties selon le rythme attendu de consommation des avantages économiques, principalement en mode linéaire sur une durée :

- de 5 à 20 ans pour les brevets, licences, technologies ;
- de 10 ans pour les progiciels de gestion intégrés significatifs de type « ERP » ;
- de 3 à 6 ans pour les autres logiciels informatiques ;
- de 10 à 15 ans pour les relations client.

L'application depuis 2022 de la décision IFRS IC sur le traitement des coûts de configuration et de personnalisation liés aux contrats SaaS n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Les logiciels sont amortis à partir du démarrage opérationnel effectif de leur utilisation (par lots, le cas échéant) dans chacune des filiales.

Les autres immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût initial diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées. Les amortissements sont constatés sur les différentes lignes du compte de résultat selon leur destination. Les pertes de valeur éventuellement constatées figurent en résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elles correspondent à leur définition (cf. note 24.1). Dans le cas des progiciels de gestion de type « ERP », les indices de pertes de valeur consisteraient en un arrêt du projet ou du lot.

5.2 Évolution

Valeurs brutes <i>En millions d'euros</i>	Brevets Technologies	Logiciels	Autres	Total
31 décembre 2021	724,8	227,9	32,7	985,3
Écarts de conversion	24,2	3,6	0,7	28,5
Acquisitions/Augmentations	0,2	13,1	4,7	18,0
Variation de périmètre ^(a)	245,1	0,0	0,0	245,2
Cessions/Diminutions	-0,1	-4,8	0,0	-4,9
Reclassements	0,0	7,2	-6,5	0,7
Hyperinflation	0,0	2,5	0,6	3,1
31 décembre 2022	994,2	249,4	32,1	1 275,8
Écarts de conversion	-31,2	-2,7	-0,6	-34,6
Acquisitions/Augmentations	3,4	13,1	4,5	21,0
Variation de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0
Cessions/Diminutions	0,0	-8,7	0,0	-8,7
Reclassements	0,0	4,3	-4,6	-0,3
Hyperinflation	0,0	1,1	0,4	1,5
31 DÉCEMBRE 2023	966,4	256,5	31,8	1 254,7

(a) Liée à l'acquisition de la société Specific Diagnostics en 2022 (cf. note 1.3).

Amortissements et pertes de valeur <i>En millions d'euros</i>	Brevets Technologies	Logiciels	Autres	Total
31 décembre 2021	375,3	191,4	7,1	573,9
Écarts de conversion	12,8	3,0	0,2	15,9
Dotations	43,0	18,1	1,7	62,8
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0
Reprises/Cessions	-0,1	-4,2	0,0	-4,3
Reclassements	0,0	0,0	0,0	0,0
Hyperinflation	0,0	1,9	0,6	2,6
31 décembre 2022	431,0	210,2	9,6	650,8
Écarts de conversion	-12,8	-1,9	-0,2	-14,9
Dotations	80,2	15,7	1,7	97,7
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0
Reprises/Cessions	0,0	-8,7	0,0	-8,7
Reclassements	0,0	0,1	0,0	0,0
Hyperinflation	0,0	0,8	0,4	1,2
31 DÉCEMBRE 2023	498,4	216,2	11,4	726,0

Valeurs nettes <i>En millions d'euros</i>	Brevets Technologies	Logiciels	Autres	Total
31 décembre 2021	349,5	36,5	25,5	411,5
31 décembre 2022	563,2	39,3	22,5	625,0
31 DÉCEMBRE 2023	468,0	40,2	20,4	528,6

Les reclassements correspondent essentiellement aux immobilisations en-cours mises en service sur l'exercice. La valeur brute des autres immobilisations incorporelles en cours s'élève à 3,8 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 3,9 millions d'euros en 2022.

La revue des indices de perte de valeur sur les actifs à durée de vie définie, telle que définie dans la note 4.2, a conduit le Groupe à constater des dépréciations sur plusieurs actifs technologiques pour un total de 35,2 millions d'euros, à taux moyen, au 31 décembre 2023 dont 27,2 millions correspondent à la perte de valeur complémentaire imputée sur la technologie de l'UGT CLIA.

Pour rappel, il n'y a pas eu de dépréciation constatée au titre de l'exercice 2022 (cf. note 4.3).

NOTE 6 Immobilisations corporelles, actifs liés aux droits d'utilisation et autres créances de location financement

6.1 Immobilisations corporelles

6.1.1 Principes comptables

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites initialement au bilan pour leur coût d'acquisition ou de fabrication, ou pour leur juste valeur à la date de regroupement d'entreprises. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les réévaluations éventuellement pratiquées dans les comptes individuels sont neutralisées pour l'établissement des comptes consolidés.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées en utilisant l'approche par composant. Selon cette approche, chaque composant d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation, et dont la durée d'utilité est différente de celle de l'immobilisation principale, doit être comptabilisé et amorti séparément. Les seules immobilisations corporelles du Groupe concernées par cette approche sont les constructions.

La norme IAS 23 « Coût d'emprunts » ne conduit pas à activer d'intérêts significatifs, le Groupe ayant peu d'endettement relatif à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Les coûts d'entretien courant et de réparation des immobilisations corporelles sont constatés en charge dès qu'ils sont encourus. Les autres coûts ultérieurs ne sont capitalisés que si les critères de comptabilisation sont satisfaits, notamment s'il s'agit du remplacement d'un composant identifié.

La valeur au bilan des immobilisations corporelles correspond à leur coût initial, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées.

La base amortissable des immobilisations corporelles correspond au coût d'acquisition car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée. Le mode d'amortissement économique retenu est le mode linéaire.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations :

- matériel et outillages : 3 à 10 ans ;
- instruments : 5 à 10 ans ;
- gros œuvre : 30 à 40 ans ;
- second œuvre et installations : 10 à 20 ans.

Les durées d'amortissement des immeubles sont adaptées à chaque composant.

Les durées d'utilité sont revues périodiquement. L'incidence de leurs éventuelles modifications est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Lorsque des événements ou modifications de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, la valeur nette de ces actifs fait l'objet d'une analyse. Si leur valeur recouvrable (cf. note 4.2) est inférieure à leur valeur nette comptable, soit leur durée d'utilité est revue, soit une perte de valeur est constatée et comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elle correspond à leur définition (cf. note 24.1).

CONTRATS DE LOCATION

En tant que bailleur : lorsque le Groupe met des biens à disposition de tiers dans le cadre de contrats de location présentant les caractéristiques d'une cession, ces biens sont comptabilisés comme vendus, en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ». Corrélativement, les loyers à recevoir sont comptabilisés à l'actif du bilan, en « Autres actifs non courants » pour leur partie supérieure à un an et en « Créances clients » pour leur partie court terme. Les produits financiers correspondants sont rattachés au résultat de la période de location des biens et sont classés en « Autres produits et charges financiers ».

6.1.2 Analyse des variations des immobilisations corporelles

Valeurs brutes <i>En millions d'euros</i>	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Instruments immobilisés	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total
31 décembre 2021	54,5	742,7	626,4	455,2	203,4	157,1	2 239,3
Écarts de conversion	1,5	23,1	20,8	2,6	5,9	0,2	54,1
Variations de périmètre		0,6	0,5		0,1		1,2
Acquisitions/ Augmentations	0,5	23,3	45,2	64,4	10,2	128,6	272,2
Cessions/Diminutions	0,0	-25,9	-28,5	-41,2	-17,6		-113,1
Reclassements		59,4	17,7	0,4	4,7	-58,8	23,4
Hyperinflation		0,2	0,1	11,8	0,6	0,0	12,7
31 décembre 2022	56,5	823,4	682,2	493,2	207,3	227,1	2 489,8
Écarts de conversion	-1,2	-17,6	-16,0	-7,2	-4,4	-7,7	-54,1
Acquisitions/ Augmentations	3,1	19,5	63,2	94,4	7,0	121,6	308,9
Cessions/Diminutions	0,0	-4,4	-7,4	-32,1	-8,9		-52,8
Reclassements	-0,1	24,5	63,3	0,3	3,7	-91,5	0,2
Hyperinflation		0,1	0,0	6,4	0,3	0,1	6,9
31 DÉCEMBRE 2023	58,5	845,6	785,3	555,0	205,0	249,6	2 698,9

Amortissements et pertes de valeur <i>En millions d'euros</i>	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Instruments immobilisés	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total
31 décembre 2021	2,9	359,3	374,3	264,3	137,6		1 138,5
Écarts de conversion	0,0	8,2	10,7	1,9	3,5		24,3
Dotations	0,3	39,7	46,2	50,4	20,2		156,9
Cessions/Diminutions	0,0	-16,7	-28,6	-38,1	-17,4		-100,8
Reclassements		11,9	0,3	0,0	0,0		12,2
Hyperinflation		0,2	0,1	7,6	0,5		8,4
31 décembre 2022	3,2	402,7	403,1	286,1	144,4		1 239,5
Écarts de conversion	-0,1	-6,8	-7,4	-3,0	-2,9		-20,2
Dotations	0,3	43,9	50,1	52,9	19,3		166,4
Cessions/Diminutions	-0,1	-4,4	-7,6	-27,6	-8,8		-48,6
Reclassements			-0,3	0,0	0,2		0,0
Hyperinflation		0,1	0,0	4,3	0,3		4,6
31 DÉCEMBRE 2023	3,3	435,5	437,9	312,6	152,5		1 341,8

Valeurs nettes <i>En millions d'euros</i>	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Instruments immobilisés	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total
31 décembre 2021	51,6	383,4	252,1	190,9	65,8	157,1	1 100,8
31 décembre 2022	53,3	420,7	279,2	207,2	62,9	227,1	1 250,3
31 DÉCEMBRE 2023	55,1	410,1	347,4	242,4	52,5	249,6	1 357,1

Les immobilisations en cours concernent principalement des investissements dans les outils de production et d'automatisation aux États-Unis.

Une partie de la nouvelle usine de Suzhou a été mise en service sur l'exercice pour environ 27 millions d'euros.

Les tests de dépréciation n'ont pas conduit à constater de dépréciations significatives sur les exercices présentés.

6.2 Actifs au titre des droits d'utilisation (côté preneur)

6.2.1 Principes comptables

RETRAITEMENT CÔTÉ PRENEUR

La norme IFRS 16 ne fait pas la distinction côté preneur entre contrats de location financement et contrats de location simple.

Les contrats de location sont des contrats de location (ou des contrats qui contiennent un contrat de location) qui confèrent le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques associés à l'utilisation de l'actif associé au droit de diriger l'utilisation de l'actif identifié pendant la période d'utilisation.

Les contrats de location qui répondent à cette définition sont comptabilisés selon les modalités définies ci-dessous. Comme prévu par la norme, le Groupe a retenu certaines mesures de simplification, notamment celles permettant d'exclure les contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois et les contrats portant sur des actifs de faible valeur, de reprendre à l'identique les contrats qualifiés de location financement selon la norme IAS 17.

En pratique, l'analyse a majoritairement conduit à retraiter les contrats de location immobilière et de location de véhicules.

Pour les contrats non retraités en tant que contrats de location, les loyers sont constatés en charges de manière linéaire sur la durée du contrat.

Pour les contrats qui entrent dans le champ de la norme IFRS 16, les règles de comptabilisation sont présentées ci-après.

À la date de début du contrat, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif financier au titre d'une obligation locative. L'actif est présenté sur une ligne distincte du bilan ; le passif est présenté au sein des dettes financières.

L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers non encore versés, sur la durée du contrat.

La valeur actualisée est déterminée en utilisant le taux d'emprunt implicite pour les contrats de location, anciennement qualifiés de location-financement et le taux d'emprunt marginal pour les autres contrats de location. Le taux d'emprunt marginal est calculé pour chaque pays, en fonction de la durée du contrat. Le taux d'emprunt marginal correspond à un taux duration tenant compte du profil de versement des loyers, et non à un taux à maturité, conformément aux recommandations de l'IFRS IC de septembre 2019.

La durée d'un contrat de location est la période exécutoire, qui correspond à la période non résiliable, augmentée :

- de toute option de prolongation du contrat que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer ;

- de toute option de résiliation du contrat que le Groupe a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Ainsi, en pratique :

- il n'existe pas de clause de résiliation anticipée dans les différents baux, il n'existe pas de clause susceptible d'amener les bailleurs à verser au Groupe une indemnité plus qu'insignifiante, en cas de non-renouvellement du bail à la fin de la période non résiliable, et il n'existe pas d'autres incitations économiques à renouveler les contrats de location ;
- les durées retenues pour les principaux contrats de location correspondent :
 - en France : à une période exécutoire de neuf ans (baux commerciaux 3/6/9) : période non résiliable de trois ans et certitude d'exercer les options de prolongation après trois et six ans,
 - dans les autres pays, la durée est celle indiquée au contrat sauf si la décision de renouvellement est uniquement à la main du preneur. Dans ce cas, la durée retenue est de 20 ans à compter de la date de première location pour les locations immobilières.

Les paiements de loyers correspondent aux paiements fixes, aux paiements variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, et aux prix d'exercice des options d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer. En pratique, l'essentiel des loyers est fixe. Des options d'achats existent pour les contrats de crédit-bail.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués comme suit : le coût est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ajusté pour tenir compte, le cas échéant, des réévaluations de l'obligation locative. Aucune perte de valeur et aucune réévaluation de l'obligation locative n'ont été constatées sur les exercices présentés.

Les actifs liés aux droits d'utilisation sont amortis sur la durée attendue d'utilisation du bien (y compris la part liée à l'utilisation du terrain), en cas d'option d'achat à un prix avantageux. Dans les autres cas, ces actifs sont amortis sur la durée du contrat telle que définie ci-dessus.

Les agencements liés aux contrats de location sont amortis sur une durée qui est en pratique proche de la durée du contrat. Pour information, leur valeur nette comptable est non significative.

Un impôt différé est constaté sur les retraitements des contrats de location.

6.2.2 Évolution

Valeurs brutes <i>En millions d'euros</i>	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres immobilisations	TOTAL
31 décembre 2021	25,5	146,5	31,7	4,6	208,2
Écarts de conversion	1,4	1,8	0,5	0,0	3,7
Acquisitions/Augmentations	0,0	13,0	10,0	0,1	23,1
Cessions/Diminutions	-0,6	-11,1	-7,7	0,0	-19,4
Reclassements		-6,2		0,0	-6,2
31 décembre 2022	26,3	148,7	34,6	4,7	214,2
Écarts de conversion	-0,8	-3,7	-1,0	0,0	-5,5
Variations de périmètre					
Acquisitions/Augmentations		49,7	17,2	0,0	66,9
Cessions/Diminutions		-12,1	-12,0	0,0	-24,2
Reclassements					
31 DÉCEMBRE 2023	25,5	182,5	38,8	4,6	251,3

Amortissements <i>En millions d'euros</i>	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres immobilisations	TOTAL
31 décembre 2021	3,5	60,1	16,6	4,0	84,3
Écarts de conversion	0,2	0,8	0,3	0,0	1,3
Dotations	0,5	18,7	9,5	0,2	28,9
Cessions/Diminutions	-0,6	-9,3	-6,8	0,0	-16,7
Reclassements		-3,0			-3,0
31 décembre 2022	3,7	67,2	19,5	4,2	94,6
Écarts de conversion	-0,1	-1,6	-0,5	0,0	-2,2
Variations de périmètre					
Dotations	0,5	19,2	9,6	0,2	29,5
Cessions/Diminutions		-8,8	-10,7	0,0	-19,4
Reclassements					
31 DÉCEMBRE 2023	4,0	76,1	18,0	4,3	102,4

Valeurs nettes <i>En millions d'euros</i>	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres immobilisations	TOTAL
31 décembre 2021	22,0	86,4	15,1	0,6	124,0
31 décembre 2022	22,6	81,4	15,0	0,5	119,6
31 DÉCEMBRE 2023	21,4	106,5	20,8	0,3	148,9

Les augmentations sont principalement liées à de nouveaux contrats. Les diminutions sont principalement liées à des contrats arrivés à échéance. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 16 et compte tenu de la nature des mouvements, les augmentations et diminutions liées aux contrats de location ne sont pas reportées dans les flux d'investissements du tableau des flux de trésorerie.

Le tableau ci-après présente la valeur nette des actifs liés à des contrats de location-financement :

Valeurs nettes <i>En millions d'euros</i>	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres immobilisations	TOTAL
31 décembre 2021	2,7	32,3			35,0
31 décembre 2022	2,7	26,3			29,0
31 DÉCEMBRE 2023	2,7	23,9			26,6

La charge de loyers liée aux contrats non retraités est non significative sur les exercices présentés.

6.3 Créances de location-financement

6.3.1 Principes comptables

CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Un contrat de location est qualifié de « location-financement » lorsqu'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les critères de qualification interviennent en fonction de la réalité économique de chaque contrat et notamment lorsque :

- le contrat transfère la propriété du bien loué en fin de période de location ;
- il contient une option de rachat à un prix préférentiel ;
- sa durée couvre la majeure partie de la durée de vie économique du bien loué ;
- la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué ;

- le bien loué est d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut le louer sans apporter de modifications majeures.

Lorsque le Groupe est locataire d'un bien selon un contrat présentant les caractéristiques d'un contrat de location-financement, la valeur vénale du bien ou, si elle est inférieure, la valeur actualisée des paiements minimaux, est immobilisée et amortie selon la durée d'utilité. La dette correspondante est alors inscrite au passif. Les loyers sont ventilés entre remboursement du capital et frais financiers.

Dans les autres cas, les contrats de location sont qualifiés de « location simple » et le loyer est constaté en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat.

Certaines ventes d'instruments sont réalisées *via* des contrats de location-financement (cf. note 6.1). La durée habituelle des contrats est de cinq ans.

6.3.2 Évolution

Les créances de location-financement totalisent 11,1 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre 19,1 millions d'euros au 31 décembre 2022.

<i>En millions d'euros</i>	À moins d'un an	Entre un an et 5 ans	À plus de 5 ans	31/12/2023
Valeur brute des créances de location financement	5,7	7,8	0,0	13,6
Intérêts à recevoir	-0,2	-0,2	0,0	-0,4
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	5,5	7,7	0,0	13,2
Provision pour dépréciation	-2,1			-2,1
VALEUR NETTE ACTUALISÉE DES PAIEMENTS MINIMAUX À RECEVOIR	3,5	7,7	0,0	11,1

La part à moins d'un an est présentée en créances clients (cf. note 9), celle à plus d'un an en autres actifs non courants pour 7,7 millions d'euros.

Pour rappel, les évolutions étaient les suivantes au 31 décembre 2022 :

<i>En millions d'euros</i>	À moins d'un an	Entre un an et 5 ans	À plus de 5 ans	31/12/2022
Valeur brute des créances de location financement	8,3	13,6	0,0	21,9
Intérêts à recevoir	-0,7	-0,7	0,0	-1,3
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	7,7	12,9	0,0	20,6
Provision pour dépréciation	-1,6			-1,6
VALEUR NETTE ACTUALISÉE DES PAIEMENTS MINIMAUX À RECEVOIR	6,1	12,9	0,0	19,1

Les règles de dépréciation appliquées sont présentées en note 9.

NOTE 7 Actifs financiers non courants

7.1 Principes comptables

Les actifs financiers non courants incluent les titres non consolidés, les prêts et créances financiers à plus d'un an, y compris les fonds de retraite lorsqu'ils ne sont pas définitivement aliénés en vue de la couverture des engagements correspondants, et les dépôts et cautionnements. Ils sont comptabilisés et évalués selon les règles présentées en note 27.

En application de la norme IFRS 9, les actifs financiers non courants sont ventilés en trois catégories :

- Actifs financiers évalués au coût amorti :

Il s'agit des actifs financiers dont l'objectif du modèle économique est de percevoir des flux contractuels, et dont les conditions contractuelles prévoient à des dates spécifiées des flux correspondant uniquement à des remboursements en capital et en intérêts. Ils correspondent aux prêts, dépôts et cautionnements.

- Actifs financiers évalués à la juste valeur, avec constatation en autres éléments du résultat global :
 - les variations de juste valeur recyclables en résultat : ce sont des actifs financiers dont l'objectif du modèle économique est à la fois de percevoir des flux contractuels et des flux liés à la vente des actifs, et dont les conditions contractuelles prévoient à des dates spécifiées des flux correspondant uniquement à des remboursements en capital et en intérêts. Le Groupe ne détient aucun actif significatif entrant dans cette catégorie ;

- les variations de juste valeur non recyclables en résultat (option irréversible prise à la date d'acquisition) : il s'agit des actifs stratégiques pour le Groupe. Ils correspondent aux titres de participation non consolidés.
- Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat : il s'agit des titres détenus par le Groupe à des fins de transaction. Cette catégorie n'est pas utilisée sur les exercices présentés, le Groupe ayant décidé d'opter à ce jour pour la constatation en autres éléments du résultat global non recyclables.

ACTIFS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

Le coût amorti est déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif tel que défini par la norme IFRS 9. Ce taux est déterminé lors de la mise en place du contrat lié.

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

La juste valeur est déterminée selon la méthodologie définie par la norme IFRS 13, en fonction des trois niveaux de juste valeur définis en note 27.1.

Dans les cas exceptionnels où la juste valeur des actifs financiers ne peut être déterminée de manière fiable (absence d'informations récentes, fourchette large des évaluations...), le coût sera considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur.

Aucun reclassement entre les différentes catégories n'est intervenu sur les exercices présentés.

La ventilation des autres actifs financiers pour lesquels le Groupe a opté pour cette présentation sont présentés distinctement dans le tableau ci-après.

7.2 Évolution

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Prêts et créances	14,2	19,8
Titres non consolidés évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	205,2	70,3
TOTAL	219,4	90,1

L'évolution des titres non consolidés correspond principalement à l'investissement réalisé en octobre 2023 de 158 millions d'euros dans Oxford Nanopore Technologies réévalué au cours de l'action au 31 décembre 2023 (cf. note 1.2.2).

Les prêts et créances comprennent notamment un emprunt convertible en actions et une caution destinée à couvrir les engagements de retraite en Allemagne.

<i>En millions d'euros</i>	Valeur d'acquisition	Variation de juste valeur	Juste valeur
31 décembre 2021	65,9	-4,8	61,1
Écarts de conversion	1,2	0,0	1,2
Acquisitions/Augmentations	52,0	0,0	52,0
Cessions/Diminutions	-24,0	0,0	-23,9
Variation de la juste valeur constatée en OCI		-0,3	-0,3
31 décembre 2022	95,1	-5,1	90,1
Écarts de conversion	-2,1	0,0	-2,2
Acquisitions/Augmentations	162,4	-3,4	158,9
Cessions/Diminutions	-4,4	0,0	-4,4
Variation de la juste valeur constatée en OCI		-23,1	-23,1
31 DÉCEMBRE 2023	251,0	-31,6	219,4

La variation de la juste valeur enregistrée en autres éléments du résultat global concerne principalement les titres de Oxford Nanopore Technologies.

Le tableau de synthèse ci-dessous présente la variation de la juste valeur des titres non consolidés au 31 décembre 2023 par rapport au 31 décembre 2022 :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2022			31/12/2023	
	Juste valeur	Dont variation de JV par autres éléments du résultat global	Dont variation recyclage de JV par réserves	Juste valeur	Dont variation de JV par autres éléments du résultat global
Oxford Nanopore Technologies				141,5	-16,5
Proxim	16,9			16,3	
Accunome	13,6			12,7	
Autres titres	39,8	-0,3	28,3	34,6	-6,6
TOTAL	70,3	-0,3	28,3	205,2	-23,1

Les variations de juste valeur des titres classés en niveau 3 sont présentées en note 27.1.

NOTE 8 Stocks et en-cours

8.1 Principes comptables

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks de matières premières, marchandises et consommables sont valorisés au prix d'achat majoré des frais accessoires selon la méthode FIFO (premier entré-premier sorti). Les stocks d'en-cours de production et de produits finis sont valorisés au coût réel de production incorporant les charges directes et indirectes de production.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, en tenant notamment compte du prix de revente, de l'obsolescence, de la péremption, de l'état de conservation, des perspectives de ventes et, pour les pièces détachées, de l'évolution du parc d'instruments correspondant.

8.2 Évolution

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Matières premières	384,7	326,0
En-cours de production	99,8	89,8
Produits finis et marchandises	470,0	364,3
Valeurs brutes	954,4	780,1
Matières premières	-20,1	-19,9
En-cours de production	-3,2	-3,6
Produits finis et marchandises	-22,7	-19,3
Provisions pour dépréciations	-45,9	-42,8
Matières premières	364,7	306,1
En-cours de production	96,6	86,2
Produits finis et marchandises	447,3	344,9
VALEURS NETTES	908,5	737,2

Les stocks liés à l'instrumentation représentent 19,7 % de la valeur brute en 2023 contre 19,0 % en 2022.

Il n'y a pas de stock donné en nantissement au 31 décembre 2023.

En l'absence d'arrêt ou de forte réduction des centres de production, le Groupe n'a pas été confronté à une sous-activité significative sur la période de fabrication des stocks comptabilisés au 31 décembre 2023, comme en 2022.

L'analyse effectuée n'a pas conduit à modifier les modalités de dépréciation des stocks, comme en 2022.

NOTE 9 Créances clients et actifs liés aux contrats clients

Créances clients et créances de location financement

En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients	780,3	787,8
Dépréciation	-51,7	-47,7
VALEUR NETTE	728,6	740,1

17 % des créances clients du Groupe concernent des administrations publiques et dont la date de règlement peut excéder l'échéance théorique.

Les créances clients sont constatées au coût amorti. Il n'existe pas d'autres actifs financiers comportant une composante financement significative.

Le Groupe n'a pas mis en place de contrats d'affacturage déconsolidants.

Les dates d'échéance sont pour l'essentiel inférieures à six mois sauf contrats de location, contrats de location-financement et contrats de mise à disposition.

Les créances nettes échues de plus de 60 jours relatives à des sociétés privées et aux organismes publics représentent 14,0 % de l'encours client en 2023 contre 14,6 % en 2022.

Le poids des dotations nettes aux créances douteuses et des créances irrécouvrables représente 10,4 millions d'euros soit 0,3 % des revenus.

Les créances clients comprennent la part court terme des créances de location-financement (cf. note 6.3).

Créances et actifs liés aux contrats clients	31/12/2022	Variation de périmètre	Variation valeurs brutes	Variation des provisions	Changement de méthode	Effet de change	31/12/2023
Créances de location financement long-terme	12,9		-4,9			-0,3	7,7
Actifs non courants	12,9		-4,9	0,0	0,0	-0,3	7,7
Créances de location financement	6,1		-1,9	-0,6	0,0	-0,2	3,5
Créances clients	734,0	0,0	20,8	-4,6	0,0	-25,0	725,2
Autres actifs liés aux contrats clients	0,0						0,0
Actifs courants	740,1	0,0	18,9	-5,2	0,0	-25,2	728,6

La partie des provisions sur les créances de location-financement est non significative (cf. note 6.3).

DÉPRÉCIATIONS DES CRÉANCES CLIENTS

Les provisions pour dépréciation des créances clients sont comptabilisées pour tenir compte des pertes attendues et sont constatées selon le modèle suivant :

- clients douteux : provision au cas par cas ;
- clients pour lesquels des indices de pertes de valeur ont été identifiés (retards de règlement, litiges...) : provision individuelle et statistique ;
- clients sans indice de perte de valeur à la date de clôture : une provision pour pertes attendues est constatée au cas par cas, en tenant compte d'informations quantitatives et qualitatives (ex : informations sur le client, notation du client...) dans le cadre du processus de revue mensuelle du risque crédit client, en fonction des informations obtenues sur le client.

Le risque crédit est apprécié à chaque clôture, et tient compte des garanties reçues, le cas échéant.

L'analyse effectuée n'a ainsi pas conduit à modifier le modèle de provisionnement des créances clients, ni les modalités de leur mise en œuvre, comme en 2022.

Accords de compensation

Néant.

Autres actifs liés aux contrats clients

Il n'existe pas d'actifs liés aux coûts d'obtention ou d'exécution des contrats.

NOTE 10 Passifs liés aux contrats clients

Les passifs liés aux contrats clients correspondent essentiellement aux avances de paiement reçues et aux prestations de maintenance facturées d'avance sur les contrats de service (cf. note 17). Le revenu afférent est constaté en résultat sur la période de réalisation des services.

Passifs liés aux contrats clients	Notes	31/12/2022	Variation de périmètre	Variation valeurs brutes	Variation des provisions	Reclassement	Variation des écarts de conversion	31/12/2023
Provisions pour garantie long-terme	15	1,0	0,0		0,1	0,0	-0,1	1,1
Passifs non courants		1,0	0,0	0,0	0,1	0,0	-0,1	1,1
Provisions pour garantie court-terme	15	6,3			2,6	0,0	-0,4	8,5
Avances reçues sur créances clients	17	22,1		-8,7		0,0	-1,4	12,1
Avoir à établir	17	12,3		2,3		0,1	-0,2	14,5
Produits facturés d'avance	17	88,5	0,0	-1,3		-4,5	-2,6	80,1
Passifs courants		129,2	0,0	-7,7	2,6	-4,4	-4,5	115,1

NOTE 11 Autres créances

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Avances et acomptes	40,2	30,3
Charges constatées d'avance	38,6	31,4
Autres créances d'exploitation	94,2	90,8
Provisions pour dépréciation	-1,4	0,0
Valeur nette créances d'exploitation	171,7	152,6
Créance d'impôt exigible	29,7	17,9
Créances hors exploitation	14,3	16,3
VALEUR NETTE CREANCES HORS EXPLOITATION	14,3	16,3

Les autres créances liées à des contrats clients ne sont pas significatives.

Les autres créances d'exploitation comprennent principalement les crédits d'impôt recherche à recevoir (54,5 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 49,0 millions fin 2022) et les créances fiscales.

Les créances hors exploitation correspondent principalement à la juste valeur des instruments dérivés actifs (5,2 millions d'euros en 2023, contre 8,5 millions d'euros en 2022, cf. note 27.2) et à des actifs de couverture qui excèdent la valeur actualisée des engagements de retraite pour 1,4 million d'euros au titre de l'exercice 2022 (cf. note 15.3.3).

NOTE 12 Disponibilités et équivalents de trésorerie

12.1 Principes comptables

Ce poste comprend à la fois la trésorerie immédiatement disponible et les placements de trésorerie à court terme libellés en euros, liquides et soumis à un risque négligeable de perte de valeur et de contrepartie.

Les placements répondant à cette définition sont évalués à la clôture à leur juste valeur, les variations de juste valeur sont constatées en résultat (cf. note 27).

Il n'existe pas de placements donnés en garantie ou soumis à des restrictions significatives.

Les valeurs mobilières de placement et les autres équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur à chaque clôture, selon la définition donnée en note 7.

Il n'existe pas d'autres actifs financiers courants.

12.2 Évolution

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Disponibilités	287,1	401,7
Placement de trésorerie auprès de GNEH	0,0	1,5
Placements de trésorerie	65,2	149,5
DISPONIBILITÉS ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	352,4	552,6

Les placements de trésorerie sont investis sous forme de compte à terme, ainsi que sous forme de SICAV, pour un montant de 34 millions d'euros en 2023 contre 93 millions d'euros en 2022.

Les placements sont effectués auprès d'établissements de crédit de 1^{er} rang. À l'exception du placement effectué auprès de GNEH, l'analyse effectuée conformément à IFRS 13 n'a pas conduit à constater d'ajustements au titre du risque de non-recouvrement de ces actifs financiers (cf. note 28.5).

Les placements de trésorerie sous forme de SICAV sont les suivants :

	31/12/2023	31/12/2022
Libellé	SICAV BNP PARIBAS SIGNATURE PART R	SICAV BNP PARIBAS SIGNATURE PART R
Montant	20 millions d'euros	80 millions d'euros
Classification	Monétaire Court terme	Monétaire Court terme
Code Isin	FR0013245651	FR0013245651
Libellé	SICAV BNP PARIBAS SIGNATURE PART CLASSIC	SICAV BNP PARIBAS SIGNATURE PART CLASSIC
Montant	14 millions d'euros	13 millions d'euros
Classification	Monétaire Court terme	Monétaire Court terme
Code Isin	FR0011046085	FR0011046085
Libellé	SICAV AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC	
Montant	0,2 million d'euros	
Classification	Monétaire Court terme	
Code Isin	FR0010251660	

Une analyse de la composition du portefeuille de chaque SICAV « Monétaire euro » et de leur performance historique est réalisée régulièrement, afin de s'assurer que leur classement en « Disponibilités et équivalents de trésorerie » est conforme aux critères de classification de la norme IAS 7.

L'impact lié aux restrictions d'utilisation sur les dépôts à vue n'est pas significatif.

NOTE 13 Actifs et passifs destinés à être cédés

13.1 Principes comptables

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs et passifs nets dont le recouvrement est attendu par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue, sont reclassés sur les rubriques spécifiques des actifs destinés à être cédés et des passifs relatifs à des actifs destinés à être cédés.

Les tests de dépréciation sont effectués en comparant la valeur de l'actif net à leur juste valeur nette des frais de cession (cf. note 4.2).

13.2 Évolution

Au 31 décembre 2023, aucun actif ou passif n'a été inscrit comme destiné à la vente, comme au 31 décembre 2022.

NOTE 14 Capitaux propres et résultat par action

14.1 Capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social, d'un montant de 12 029 370 euros, est composé de 118 361 220 actions, avec 190 949 489 droits de votes dont 72 588 269 actions portent un droit de vote double. La référence à la valeur nominale de l'action a été supprimée par décision de l'Assemblée générale du 19 mars 2001. Il n'existe aucun droit ou titre à caractère dilutif en cours de validité au 31 décembre 2023.

Hormis les actions gratuites (cf. note 18.2), il n'existe aucun droit ou titre à caractère dilutif en cours de validité au 31 décembre 2023.

La Société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

Le Groupe n'a pas de politique spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres utilisés par le Groupe dans sa gestion interne correspondent aux capitaux propres consolidés.

14.2 Réserves de conversion

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Dollars ^(a)	86,4	188,2
Amérique latine	-19,9	-20,7
Europe – Moyen-Orient – Afrique	-32,2	-40,2
Autres pays	4,5	18,0
TOTAL	38,7	145,3

(a) Dollars américain et de Hong Kong.

Les réserves de conversion part du Groupe s'élèvent à 38,0 millions d'euros au 31 décembre 2023, dont 12,8 millions d'euros liés à l'hyperinflation (cf. note 2.3), contre 143,0 millions d'euros l'an passé. Cette baisse est principalement à mettre en lien avec la dépréciation du dollar sur l'exercice.

14.3 Actions propres

La Société a conclu un accord avec un prestataire d'investissement, visant à surveiller la liquidité du marché réglementé de ses actions. Dans ce contexte, elle est amenée à acheter, détenir et revendre de faibles quantités de ses propres actions. En outre, elle procède à des achats d'actions en vue de couvrir les engagements qu'elle assume dans le cadre des plans d'attribution d'actions mentionnés en note 18.

Les actions propres détenues afin de réguler le cours de bourse, ou pour être attribuées au titre des plans d'attribution d'actions, sont portées en diminution des réserves consolidées ; corrélativement, les incidences de toutes les transactions correspondantes constatées dans les comptes individuels sont imputées directement sur les réserves consolidées (résultat de cession, dépréciation, etc.).

14.4 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires portent essentiellement sur la société Suzhou Hybiome Biomedical Engineering et passent de 38,7 millions d'euros au 31 décembre 2022, soit 33,3 % à un solde plafonné à 0 au 31 décembre 2023, soit 28,8 %.

L'incidence de la part des minoritaires sur les agrégats clés du Groupe n'est pas significative sur l'exercice.

14.5 Autres éléments du résultat global

Les principaux éléments qui composent le résultat global sont les variations de juste valeur des actifs financiers pour lesquels les variations de juste valeur sont constatées dans cette rubrique (cf. note 7), les gains ou pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies, les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie, la variation des écarts de conversion provenant des filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères et les variations de valeur des actifs corporels ou incorporels (si option exercée pour la juste valeur).

14.6 Résultat par action

Le résultat par action (résultat de base) est obtenu en divisant le résultat revenant aux actionnaires de l'entreprise consolidante par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période correspondante (déduction faite des actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de plans d'actions gratuites et des actions d'autocontrôle détenues à des fins de régularisation du cours de bourse). Le nombre moyen pondéré d'actions est de 118 154 233 au 31 décembre 2023 contre 117 946 146 au 31 décembre 2022.

Actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité

Au 31 décembre 2023, la société mère détient 51 569 actions d'autocontrôle dans le cadre du contrat de liquidité. Au cours de l'exercice, 731 380 actions propres ont été achetées et 733 282 ont été cédées.

Autres actions propres

Au 1^{er} janvier 2023, la Société détenait 361 603 actions propres. Au cours de l'exercice, la Société a acheté 200 000 actions et a définitivement attribué 106 720 actions destinées aux actions gratuites aux salariés et 299 465 actions liées au plan de souscription d'actions (cf. notes 1.1.1, 18.2 et 18.4).

Au 31 décembre 2023, la Société détient au total 155 418 actions d'autocontrôle destinées aux attributions d'actions gratuites autorisées par l'Assemblée générale.

Les autres éléments du résultat global sont ventilés en distinguant les éléments composant les autres éléments du résultat global appelés à un reclassement ultérieur en résultat net, de ceux qui ne peuvent être recyclés en résultat net.

Le résultat dilué par action est obtenu à partir du nombre d'actions défini dans le résultat de base et augmenté du nombre moyen pondéré d'actions potentielles à émettre et qui auraient un effet dilutif sur le résultat. Le nombre de ces dernières est de 118 802 462 au 31 décembre 2023 contre 118 440 601 au 31 décembre 2022.

NOTE 15 Provisions – Actifs et passifs éventuels

15.1 Principes comptables

En application de la norme IAS 37 « Provisions – passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que son montant peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution. Les

provisions pour restructuration tiennent compte notamment des indemnités de licenciement.

Les provisions à long terme sont actualisées lorsque l'impact est significatif et que la date de résolution est connue.

Les passifs éventuels significatifs sont mentionnés dans la note 15.5 sauf si la probabilité d'une sortie de ressources est très faible.

Les actifs éventuels significatifs figurent dans la note 15.5 lorsque leur réalisation est probable.

15.2 Évolution des provisions

<i>En millions d'euros</i>	Indemnités de retraite et autres avantages	Garanties données	Restructurations	Litiges	Autres provisions	Total
31 décembre 2021	52,3	8,8	5,6	7,3	40,0	114,1
Dotations	1,7	12,0	5,3	1,3	6,1	26,4
Reprises avec objet	-5,0	-11,8	-4,2	-6,8	-5,3	-33,0
Reprises sans objet	-0,4	-1,9	0,0	-2,2	-5,9	-10,3
Dotations nettes	-3,6	-1,7	1,0	-7,7	-5,1	-17,0
Écarts actuariels	-21,3	0,0	0,0	0,0	0,0	-21,3
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0	3,8	3,0	6,8
Autres variations	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion	-0,3	0,2	0,3	0,2	0,2	0,6
31 décembre 2022	27,2	7,3	7,0	3,6	38,2	83,2
Dotations	5,7	15,1	0,9	1,6	19,2	42,6
Reprises avec objet	-2,4	-11,1	-4,8	-1,0	-8,1	-27,3
Reprises sans objet	-0,2	-1,3	0,0	-2,0	-5,9	-9,4
Dotations nettes	3,2	2,7	-3,9	-1,4	5,3	5,8
Écarts actuariels	7,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,0
Autres variations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1
Écarts de conversion	-0,2	-0,4	-0,1	0,0	-0,3	-1,1
31 DÉCEMBRE 2023	37,0	9,6	2,9 ^(a)	2,2 ^(b)	43,2 ^(b)	94,9

(a) Correspond principalement à des réorganisations stratégiques aux États-Unis.

(b) Cf. note 15.4.

Les provisions pour garanties sont constituées sur la base d'une estimation des coûts afférents à la garantie contractuelle des instruments vendus sur la période résiduelle de l'engagement (cf. note 3.1.1).

15.3 Engagements de retraite et autres avantages à long terme

15.3.1 Principes comptables

15.3.1.1 Avantages à court terme

Ils comprennent notamment les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les primes sur objectifs. Ils sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par le personnel. Les sommes non versées à la clôture de l'exercice sont constatées en « Autres dettes d'exploitation ».

15.3.1.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Ils comprennent notamment les retraites, les indemnités de départ et l'assurance médicale postérieure à l'emploi. Ils relèvent soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies : le Groupe verse, selon les lois et pratiques de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes chargés des régimes de retraite et de prévoyance. L'obligation du Groupe est limitée au versement des cotisations. Les cotisations sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel le service est rendu par le personnel. Les sommes non versées à la clôture de l'exercice sont constatées en « Autres dettes d'exploitation ».

Régimes à prestations définies : ils correspondent aux autres régimes :

- les engagements de retraite sous forme de rentes, à titre principal ou complémentaire (principalement France et Allemagne) ainsi que les indemnités de départ à la retraite (principalement France) ;
- les régimes de couverture des frais médicaux des salariés retraités.

L'estimation des engagements liés aux régimes à prestations définies est effectuée par des actuaires, conformément à la norme IAS 19 révisée, présentée ci-après :

Les engagements sont déterminés selon la méthode des « unités de crédit projetées ». Ils tiennent compte d'hypothèses actuarielles, notamment de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires, de taux de rotation du personnel et de taux de mortalité. Les principales hypothèses retenues sont énoncées en note 15.3.2 ci-après.

Afin de déterminer le taux d'actualisation, après analyse des différents taux existants sur le marché et en accord avec la définition d'IAS 19 révisée, une moyenne estimée basée sur les indices au 31 décembre 2023 Iboxx Corporate AA et Bloomberg (euro, dollar et livre sterling) a été retenue, prenant en compte les durations moyennes de nos plans lorsqu'elles diffèrent des durées observables des obligations utilisées pour ces indices.

Les engagements de retraite sont présentés au bilan pour leur montant global, net de la juste valeur des actifs détenus au travers de fonds.

L'impact lié au coût des services rendus dans l'exercice et au coût financier net du rendement du fonds est constaté en résultat opérationnel courant.

Les impacts des variations des écarts actuariels liés aux engagements et aux actifs détenus au travers de fonds (hypothèses actuarielles et effets d'expérience) sont constatés immédiatement en autres éléments du résultat global, pour leur montant net d'impôt. Ils ne sont pas recyclables en résultat.

Les impacts des changements de régime et de liquidation sont constatés immédiatement en résultat consolidé.

Le rendement attendu du fonds constaté en résultat consolidé est calculé en utilisant le taux d'actualisation retenu pour l'estimation de l'engagement global.

Des tests de sensibilité sont effectués pour apprécier la sensibilité de l'engagement à la variation de certaines hypothèses actuarielles (cf. note 15.3.8).

Les impacts liés à la réforme des retraites en France, définie par la loi du 15 avril 2023, induisant un relèvement de l'âge légal de départ de 62 ans à 64 ans pour les salariés du régime général ont été reflétés dans les engagements au 31 décembre 2023 sans impact significatif sur les comptes.

15.3.1.3 Autres avantages à long terme

Ils incluent notamment les primes d'ancienneté et médailles du travail. Les engagements correspondants sont constatés en tenant compte d'hypothèses actuarielles lorsque leur impact est significatif. Les écarts actuariels et les coûts des services passés sont constatés immédiatement en résultat.

15.3.2 Hypothèses retenues

Les engagements de retraite et assimilés concernent essentiellement la France. Ces engagements sont déterminés par des actuaires en utilisant un certain nombre d'hypothèses.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

	France	
	31/12/2023	31/12/2022
Taux de croissance attendu des salaires	3,00 %	2,70 %
Taux d'actualisation	3,20 %	3,90 %
Duration moyenne des régimes	12,3	11,5

Le taux de rendement attendu des fonds correspond au taux d'actualisation des engagements de retraites, conformément à IAS 19 révisée, en fonction de la durée calculée.

15.3.3 Décomposition des provisions pour avantages au personnel

En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Avantages postérieurs à l'emploi ^(a)	21,3	12,6
Primes médailles du travail	15,7	13,2
TOTAL PROVISIONS AVANTAGES LONG TERME AU PERSONNEL	37,0	25,8

(a) Comprend des actifs de couverture qui excèdent la valeur actualisée des engagements pour 1,4 million d'euros au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2023, la baisse du taux d'actualisation retenu comparé à celui de 2022 conduit à une hausse de la valorisation des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages à long terme au personnel. Les engagements relatifs au régime d'indemnités de fin de carrière en France sont préfinancés via un contrat d'assurance. En 2023, des remboursements de

l'ordre de 2 millions d'euros sont intervenus en utilisant les fonds de couverture. Au 31 décembre 2022, le montant des actifs de couverture excédait la valeur actualisée des engagements de 1,4 million d'euros. Cet excédent de couverture a été constaté en créances hors exploitation (cf. note 11).

15.3.4 Évolution des provisions pour avantages au personnel postérieurs à l'emploi

En millions d'euros	Valeur actualisée des engagements	Juste valeur des fonds ^(a)	Provision retraite	Couverture frais médicaux des salariés retraités	Total provision avantages postérieurs à l'emploi
31 décembre 2022	59,6	-48,2	11,4	1,2	12,6
Coût des services rendus	2,8		2,8	0,0	2,8
Coût financier	2,0	-1,7	0,3	0,0	0,3
Départs à la retraite	-3,7	2,3	-1,4	-0,1	-1,5
Liquidation régime	-0,2	0,3	0,1		0,1
Cotisation	0,0	0,6	0,6		0,6
Impact résultat opérationnel	0,9	1,5	2,4	-0,1	2,3
Écarts actuariels (Autres éléments du résultat global)	5,5	1,5	7,0	0,0	7,0
Autres mouvements dont effets de change	0,1	-0,7	-0,6	0,0	-0,6
31 DÉCEMBRE 2023	66,1	-45,8	20,2	1,1	21,3

(a) Fonds et versements programmés.

En millions d'euros	Valeur actualisée des engagements	Juste valeur des fonds ^(a)	Provision retraite	Couverture frais médicaux des salariés retraités	Total provision avantages postérieurs à l'emploi
31 décembre 2021	79,5	-45,0	34,5	1,2	35,7
Coût des services rendus	4,2		4,2	0,0	4,2
Coût financier	0,8	-0,4	0,4	0,0	0,4
Départs à la retraite	-2,0	0,1	-1,9	-0,1	-2,1
Liquidation régime	0,0	0,0	0,0		0,0
Cotisation	0,0	-3,4	-3,4		-3,4
Impact résultat opérationnel	2,9	-3,8	-0,8	-0,1	-0,9
Écarts actuariels (Autres éléments du résultat global)	-22,8	1,1	-21,7	0,0	-21,7
Autres mouvements dont effets de change	0,0	-0,5	-0,5	0,1	-0,4
31 DÉCEMBRE 2022	59,6	-48,2	11,4	1,2	12,6

(a) Fonds et versements programmés.

15.3.5 Charge nette de l'exercice des avantages postérieurs à l'emploi

En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Coûts des services	2,8	4,2
Rendement des fonds	-1,7	-0,4
Coûts financiers sur engagement	2,0	0,8
TOTAL	3,1	4,5

15.3.6 Engagement net par pays

En millions d'euros	31/12/2023		Total
	France	Autres pays	
Valeur actualisée des engagements	39,4	26,6	66,0
Juste valeur des fonds ^(a)	-33,0	-12,8	-45,8
Provision de retraite	6,4	13,8	20,2
Couverture des frais médicaux des salariés retraités	0,0	1,1	1,1
Autres avantages long terme			0,0
TOTAL DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	6,4	14,9	21,3
Médailles du travail	15,2	0,5	15,7
TOTAL PROVISION POUR RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES LONG TERME	21,7	15,4	37,0

(a) Fonds ou versements programmés.

15.3.7 Informations sur les actifs financiers

Les actifs financiers concernent principalement la France.

15.3.7.1 Allocation des fonds

En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2022
	France	France
Actions	2,9	2,7
Obligations	26,3	26,8
Autres	3,8	5,0
TOTAL	33,0	34,5

15.3.7.2 Rendement réel des fonds

	Rendement 2023	Rendement 2022
France	1,4 %	2,1 %

15.3.8 Autres informations

L'échéancier des paiements futurs des prestations de retraite au 31 décembre 2023 se présente comme suit :

En %	Paiements futurs de prestations (en % de l'engagement net)	
	31/12/2023	31/12/2022
Inférieur à 1 an	6 %	7 %
De 1 à 5 ans	32 %	35 %
Plus de 5 ans	62 %	58 %

Cet échéancier est proche de celui calculé en 2022.

Une partie de ces paiements sera financée par les fonds. Les cotisations versées sont décidées annuellement.

Une hausse de 0,5 point du taux d'actualisation aurait un impact favorable de 6,0 % environ sur le montant des engagements (soit 3,8 millions d'euros).

15.4 Autres provisions

15.4.1 Provisions pour litiges

Le Groupe est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité et dont les plus importants sont résumés ci-après. Sur la base des informations dont il dispose, le Groupe estime que ces litiges n'auront pas une influence significativement défavorable sur les comptes du Groupe. Les risques identifiés font l'objet de provisions dès lors qu'ils peuvent

être évalués avec une précision suffisante. La provision pour litiges couvrant l'ensemble des contentieux dans lesquels le Groupe est impliqué s'élève à 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 3,6 millions d'euros au 31 décembre 2022 (hors litiges fiscaux détaillés en note 15.4.2).

En dehors des litiges fiscaux expliqués ci-dessous, les litiges incluent principalement des contentieux avec des distributeurs à la suite de résiliation de leurs contrats de distribution. Le montant des décaissements probables à verser au titre des indemnités réclamées par les distributeurs a été provisionné.

15.4.2 Contentieux et risques fiscaux

Les passifs liés aux contentieux et risques fiscaux en matière d'impôt sur le revenu sont enregistrés sur la ligne « Dette d'impôt exigible » (cf. note 17), les intérêts de retard sont enregistrés sur la ligne « Autres dettes » (cf. note 17).

Les pénalités relatives à ces litiges et risques sont quant à elles enregistrées en « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Litiges fiscaux et procédures amiables (*Mutual Agreement Procedure*, « MAP ») en Italie

Faisant suite aux différents contrôles fiscaux, procédures amiables ainsi que procédures contentieuses :

- au titre de la période 2004 à 2007, un produit à recevoir de 2,5 millions d'euros est constaté dans les comptes. Ce produit à recevoir a diminué de 3,5 millions d'euros (il était de 6 millions d'euros au 31 décembre 2022) suite aux remboursements effectués en 2023 par l'administration fiscale. La procédure est actuellement au niveau de la Cour Suprême de Cassation ;

15.5 Actifs et passifs éventuels

Tests de diagnostic de la maladie de Lyme

bioMérieux, le 14 octobre 2016, comme d'autres laboratoires, a été assignée devant le Tribunal de Grande Instance de Paris en vue d'obtenir réparation d'un préjudice d'anxiété qui serait « généré par l'absence de fiabilité des tests sérodiagnostics » de la maladie de Lyme. La procédure civile, initiée par 45 demandeurs, en comptait 93 suite à la jonction de deux nouvelles

- au titre de la période 2009 à 2010, l'administration fiscale a fait appel, le 8 février 2023, de la décision de Première instance favorable à bioMérieux.

Concernant le litige actuellement devant la Cour Suprême de Cassation, le produit à recevoir passe de 6,0 millions d'euros au 31 décembre 2022 à 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2023 compte tenu de règlements reçus en 2023 par bioMérieux Italie.

15.4.3 Autres provisions

Manovra Sanità

Cette loi, votée en août 2015 en Italie, prévoit que les fournisseurs de santé prennent en charge à hauteur de 40 % le différentiel entre le budget de dépenses de santé de chaque province et les dépenses réelles encourues. En avril 2023, un décret d'application a été publié pour la période 2015 à 2018 et bioMérieux Italie a réglé les sommes dues, ce qui a éteint le risque sur cette période.

Conformément à la pratique de place, une provision pour risque a été enregistrée dans les comptes concernant les périodes 2019 à 2023.

Autres provisions

Elles portent sur divers risques identifiés ainsi que sur les coûts liés à l'arrêt de l'exploitation de certaines gammes.

assignations identiques. En décembre 2021, le tribunal judiciaire de Paris a rejeté toutes les prétentions adverses. La décision du tribunal judiciaire de Paris fait l'objet d'un appel formé par 30 demandeurs, notifié auprès de bioMérieux.

À ce stade de la procédure, il n'est pas possible d'estimer de façon fiable le risque encouru par le Groupe.

NOTE 16 Endettement net – Trésorerie

16.1 Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n° 2013-03 du 7 novembre 2013.

Il distingue :

- les flux liés à l'activité ;
- les flux liés aux activités d'investissement ;
- les flux liés aux opérations de financement.

Les flux liés aux activités d'investissement incluent le montant de la trésorerie nette des sociétés acquises ou cédées à la date de leur entrée ou de leur sortie du périmètre de consolidation, et tiennent compte des dettes sur immobilisations/créances sur cessions d'immobilisations.

La trésorerie nette correspond au net des positions débitrices et créditrices.

Le tableau de flux de trésorerie fait apparaître l'excédent brut d'exploitation avant impôt et dotations aux amortissements. L'EBITDA n'étant pas un agrégat défini par les normes IFRS, et son mode de calcul pouvant différer selon les sociétés, il est précisé que l'excédent brut d'exploitation avant impôt et dotations aux amortissements d'exploitation correspond à la somme du résultat opérationnel courant et des dotations nettes aux amortissements d'exploitation.

En millions d'euros	2023	2022
MÉTHODE ADDITIVE DÉVELOPPÉE		
• Résultat net	322,8	440,5
• Amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions	170,1	67,0
• Coût de l'endettement financier net	-1,4	-2,0
• Autres produits et charges financiers	3,1	8,6
• Charge d'impôt	114,5	140,1
• Participations dans les entreprises associées	0,0	0,0
• Dotation nette aux amortissements d'exploitation – provisions non courantes	218,4	210,0
EBITDA (avant produits et charges non récurrents)	827,4	864,2
MÉTHODE ADDITIVE SIMPLIFIÉE		
• Résultat Opérationnel Courant	439,0	587,2
• Amortissements d'exploitation	218,4	210,0
• Amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions	170,1	67,0
EBITDA (AVANT PRODUITS ET CHARGES NON RÉCURRENTS)	827,4	864,2

Le cash flow libre disponible est un indicateur clé pour le Groupe. Il est défini comme le flux de trésorerie provenant de l'exploitation ainsi que le flux de trésorerie provenant de l'investissement hors trésorerie nette provenant des acquisitions et cessions de filiales.

16.2 Commentaires sur le tableau de flux de trésorerie

Flux liés à l'activité

L'EBITDA a atteint 827 millions d'euros en 2023, soit 22,5 % du chiffre d'affaires, en baisse de 4,2 % comparé aux 864 millions d'euros de 2022 principalement en raison des impacts défavorables de change qui ont entraîné une réduction du résultat opérationnel courant contributif.

Les décaissements d'impôt ont représenté 204 millions d'euros, en baisse par rapport aux 224 millions d'euros versés l'année précédente. Cette baisse est principalement liée à des décaissements, intervenus en 2022, au titre de litiges fiscaux.

Au cours de l'année 2023, le besoin en fonds de roulement d'exploitation a augmenté de 205 millions d'euros. Cette évolution résulte notamment des éléments suivants :

- le niveau de stock a progressé de 193 millions d'euros en 2023 en lien avec la reconstitution des stocks de la gamme BioFire (matières premières et produits finis), le lancement

de nouveaux produits (gamme BioFire, instruments Vidas Kube et Vitek MS PRIME), l'effet d'augmentation des prix sur les matières premières, et des épidémies hivernales plus tardives fin 2023 ;

- les créances clients ont légèrement augmenté de l'ordre de 14 millions d'euros, principalement en raison de la croissance de l'activité ;
- les dettes fournisseurs ont augmenté de 3 millions d'euros s'expliquant par une hausse des achats sur le dernier trimestre 2023 aux États-Unis ;

Au terme de l'exercice 2023 la génération de trésorerie d'exploitation a atteint 445 millions d'euros, en diminution de 6,2 % par rapport aux 475 millions d'euros enregistrés sur l'exercice précédent.

Flux liés aux opérations d'investissement

Les décaissements liés aux investissements ont représenté environ 9,0 % du chiffre d'affaires, soit 338 millions d'euros au terme de l'année 2023 contre 287 millions d'euros au cours de l'exercice précédent. Les principaux investissements sont liés à l'accroissement de la capacité de production aux États-Unis ainsi que la construction d'un nouveau site pour Hybiome en Chine.

Il convient de rappeler que les augmentations des actifs liés aux droits d'utilisation (IFRS 16) ne sont pas présentées en flux d'investissement, conformément à la norme.

Dans ce contexte, le cash-flow libre a atteint 115 millions d'euros en 2023 contre environ 195 millions d'euros en 2022.

Les acquisitions liées aux titres non consolidés et mises en équivalence se sont élevées à 159 millions d'euros en 2023, liées notamment à l'acquisition d'une participation minoritaire dans la société Oxford Nanopore (cf. note 1.2.2).

Flux liés aux opérations de financement

La Société a versé un dividende de 100,2 millions d'euros.

Les flux provenant des remboursements d'emprunts correspondent principalement aux remboursements de billets de trésorerie ainsi qu'au paiement d'une dette liée à des rachats de minoritaires.

IFRS 16

Conformément aux dispositions de la norme, les flux de financement ne comprennent que les remboursements de la dette liés aux obligations locatives et s'élèvent à 29,3 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre 28,6 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les intérêts versés liés aux dettes financières sur obligations locatives sont présentés en flux d'exploitation, comme les autres intérêts versés sur emprunts.

16.3 Évolution de la dette

Aucune dette financière n'est constatée ou réestimée à sa juste valeur.

Aucune restructuration de dettes n'est intervenue sur les exercices présentés. De même, les dettes en cours au 31 décembre 2022 n'avaient pas fait l'objet de restructurations dans le passé.

Au 31 décembre 2023, après la distribution de 100,2 millions d'euros de dividendes aux actionnaires de bioMérieux SA, l'endettement net du Groupe s'élève à 166,4 millions d'euros principalement constitué par une trésorerie nette de 333 millions d'euros compensée par l'emprunt obligataire décrit ci-dessous et des dettes sur obligations locatives liées à la norme IFRS 16 (130,6 millions d'euros).

En juin 2020, bioMérieux avait contracté un emprunt obligataire pour un montant de 200 millions d'euros dont 145 millions d'euros remboursables en 2027 avec un coupon annuel de 1,50 % et 55 millions d'euros remboursables en 2030 avec un coupon annuel de 1,902 %.

Cet emprunt figure au bilan au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif intégrant les frais d'émission, pour un montant de 199,7 millions d'euros.

bioMérieux SA bénéficie également au 31 décembre 2023 d'un prêt syndiqué non tiré d'un montant de 600 millions d'euros. Ce prêt syndiqué a remplacé le précédent en mars 2023 et bénéficie d'une maturité à mars 2028 (5 ans). Suite à l'exercice d'une option d'extension en février 2024 sa maturité a été étendue à mars 2029. Le 12 février 2024 bioMérieux a amendé ce contrat de prêt syndiqué afin d'intégrer un mécanisme d'ajustement de marge suivant la réalisation de quatre indicateurs Environnementaux Sociétaux et de Gouvernance.

Par ailleurs, afin de satisfaire aux besoins généraux de financement de bioMérieux SA et de ses filiales, la Société dispose de deux programmes d'émission de titres négociables. Un programme à court terme qui présente les principales caractéristiques suivantes :

Plafond maximum du programme	500 000 000,00 euros
Durée	Inférieure à 1 an
Montant unitaire minimal des émissions	150 000 euros ou la contrevaletur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission
Devise d'émission	Euro ou toute autre devise autorisée par la réglementation française applicable au moment de l'émission
Agent domiciliataire	Uptevia Corporate Trust
Arrangeur	Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
Agents placeurs	Aurel BGC BNP Paribas BRED Banque Populaire Crédit Agricole Corporate and Investment Bank Crédit Mutuel – CIC Natixis Société Générale

Puis un second programme à moyen terme qui présente les principales caractéristiques suivantes :

Plafond maximum du programme	500 000 000,00 euros
Durée	Supérieure à 1 an
Montant unitaire minimal des émissions	150 000 euros ou la contrevaletur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission
Devise d'émission	Euro ou toute autre devise autorisée par la réglementation française applicable au moment de l'émission
Agent domiciliataire	Uptevia Corporate Trust
Arrangeur	Crédit Industriel et Commercial
Agents placeurs	Aurel BGC BNP Paribas BRED Banque Populaire Crédit Agricole Corporate and Investment Bank Crédit Industriel et Commercial Natixis Société Générale

Le dossier de présentation financière relatif aux programmes d'émission de titres négociables peut être consulté sur le site de la Banque de France (www.banque-france.fr).

16.4 Échéancier de la dette financière nette

L'échéancier fait apparaître la dette nette ou trésorerie nette. Cet agrégat non normé correspond à la somme des disponibilités et équivalents de trésorerie de maturité inférieure à trois mois, diminuée de la dette financière confirmée et des concours bancaires courants et autres dettes financières non confirmées.

L'échéancier est présenté par rapport aux montants comptabilisés au bilan.

En millions d'euros	31/12/2022	Augmen- tation	Diminution	Variation au tableau des flux de trésorerie	Autres mouve- ments ^(d)	Écart de conversion	31/12/2023
DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES (A)							
Dettes financières non courantes	25,1	10,9		10,9	1,1	-2,6	34,4
Passifs non courants liés aux contrats de location	93,7			0,0	30,6	-3,1	121,2
Emprunts obligataires	199,7	0,1		0,1			199,7
Total dettes financières non courantes	318,5	11,0	0,0	11,0	31,7	-5,7	355,4
DETTES FINANCIÈRES COURANTES (B)							
Emprunts obligataires courants	0,0			0,0			0,0
Dettes financières part à moins d'un an	106,9	27,9	-24,3	3,6	1,0	-4,4	107,1
Passifs courants liés aux contrats de location	26,2		-29,3	-29,3	31,5	-1,0	27,4
Billets de trésorerie	30,0		-20,0	-20,0			10,0
Total dettes financières courantes	163,1	27,9	-73,7	-45,8	32,5	-5,4	144,4
Total dettes financières (B)	481,6	38,9	-73,7	-34,8	64,0	-11,2	499,8
TRÉSorerie NETTE							
Disponibilités	401,6		-94,5	-94,5		-19,1	288,1
Placements de trésorerie	149,5		-85,1	-85,1		-0,1	64,2
Comptes courants	1,5		-1,5	-1,5		0,0	0,0
Disponibilités et équivalents de trésorerie ^(a)	552,6	0,0	-181,2	-181,2	0,0	-19,1	352,4
Concours bancaires courants ^(b)	-23,9	15,5		15,5		-10,6 ^(c)	-19,0
Trésorerie nette (A)	528,7	15,5	-181,2	-165,7	0,0	-29,7	333,4
ENDETTEMENT NET (B) – (A)	-47,1	23,4	107,5	130,9	64,0	18,6	166,4

(a) Cf. note 12.2.

(b) Les concours bancaires courants respectent les principes de la norme IAS 7, c'est-à-dire qu'ils sont remboursables à vue.

(c) Ce montant inclut les impacts liés au cash pool.

(d) Les autres mouvements sont liés aux nouveaux contrats de location non présentés en flux de financement conformément à la norme ainsi qu'à la variation d'une dette sur rachat de minoritaires de la société Hybiome.

Au 31 décembre 2023, les dettes financières non courantes sont principalement constituées de l'endettement relatif aux obligations locatives (cf. note 16.5) et de l'emprunt obligataire contracté en 2020 pour 199,7 millions d'euros.

Les dettes financières courantes sont principalement constituées :

- de l'emprunt contracté par Shanghai correspondant à un crédit revolving pour 72,6 millions d'euros contre 51,5 millions d'euros en 2022 ;
- de la dette de put sur minoritaires Hybiome pour 19 millions d'euros contre 42 millions d'euros en 2022 ;

- des titres négociables à court terme pour 10 millions d'euros contre 30 millions d'euros en 2022 ;
- de la part à moins d'un an de l'endettement relatif aux obligations locatives (cf. note 16.5 ci-après).

Les échéanciers de règlement des emprunts en cours à la clôture sont respectés.

Aucun emprunt, dont la mise en place serait effective sur 2024, n'a été signé avant le 31 décembre 2023.

16.5 Incidence des passifs liés aux contrats de location dans les emprunts et dettes financières

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Dettes liées aux contrats de location	148,6	119,9
<i>dont contrats de location avec option d'achat</i>	<i>18,0</i>	<i>22,2</i>
Part à plus de cinq ans	57,1	42,1
<i>dont contrats de location avec option d'achat</i>	<i>0,0</i>	<i>2,9</i>
Entre un à cinq ans	64,1	51,6
<i>dont contrats de location avec option d'achat</i>	<i>14,3</i>	<i>15,4</i>
À moins d'un an	27,4	26,2
<i>dont contrats de location avec option d'achat</i>	<i>3,7</i>	<i>3,9</i>

Seules les diminutions d'emprunts sont présentées dans le tableau des flux de trésorerie.

Le montant des intérêts financiers enregistrés au titre des contrats de location selon IFRS 16 s'élève à 3,6 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les composantes du loyer non intégrées dans le calcul de l'obligation locative, conformément à la norme IFRS 16 (ex : loyers variables...), ne sont pas significatives.

16.6 Exigibilité anticipée des dettes financières

En cas de changement de contrôle effectif de la Société tel que défini dans la note d'émission, le détenteur d'obligations a la possibilité d'exiger le remboursement de son investissement.

Le prêt syndiqué ainsi que le placement privé obligataire souscrit en juin 2020 sont assujettis à l'unique ratio : « endettement net/ résultat opérationnel courant avant amortissements et dotation », calculé hors incidence de l'application de la norme IFRS 16. Ce ratio, ne devant pas excéder 3,5, est respecté au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, en mars 2023, bioMérieux SA a renégocié son prêt syndiqué afin de porter son montant à 600 millions d'euros avec un remboursement *in fine* en 2028.

Les autres dettes financières à terme au 31 décembre 2023 sont essentiellement constituées de titres de créances négociables, de financements locaux court-terme, des plans d'actions livrables en trésorerie et de la dette financière relative aux contrats de location de biens immobilisés. Aucun de ces emprunts n'est soumis au respect de ratios financiers.

16.7 Taux d'intérêt

La dette du Groupe, avant mise en place des couvertures, est à taux fixe pour 66 % (330,3 millions d'euros) et le reste à taux variable (169,5 millions d'euros).

Au 31 décembre 2023, la dette à taux fixe est composée :

- des dettes sur obligations locatives (130,6 millions d'euros) à un taux qui correspond pour l'essentiel à des taux d'emprunt marginal (cf. note 6.2.1) ;

- et de l'emprunt obligataire pour 199,7 millions d'euros dont 145 millions d'euros remboursables en 2027 avec un coupon annuel de 1,50 % et 55 millions d'euros remboursables en 2030 avec un coupon annuel de 1,902 %.

La partie à taux variable de la dette est essentiellement basée sur le taux de la devise plus une marge.

16.8 Décomposition de l'endettement net (trésorerie nette) par devise

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Euros	425,5	505,7
Yuans chinois	76,8	54,2
Dollars singapouriens	11,9	-40,6
Won sud-coréen	5,5	5,0
Yens japonais	5,3	10,7
Réals brésiliens	3,9	4,0
Pesos mexicains	3,2	1,9
Zloty polonais	1,3	-2,0
Pesos chiliens	0,5	-0,8
Pesos colombiens	0,5	1,1
Pesos philippins	0,4	1,6
Dollars de Hong Kong	0,3	-2,1
Dinar algérien	-0,2	-0,2
Dirham émirati	-0,3	0,5
Naira	-0,3	0,0
Shilling kenyan	-0,5	-0,1
Baht thaïlandais	-0,5	-0,1
Nouveau dollar de Taïwan	-0,6	0,2
Forint hongrois	-0,8	-0,5
Pesos argentins	-0,9	-1,3
Dollars canadiens	-1,1	-1,0
Couronnes norvégiennes	-1,4	-1,9
Lire turque	-1,8	-1,4
Couronnes danoises	-1,8	-1,9
Roupie indienne	-3,2	-9,5
Couronnes tchèques	-3,5	3,9
Couronnes suédoises	-4,1	-3,8
Livre égyptienne	-5,1	-2,1
Francs suisses	-5,4	-5,8
Livres anglaises	-5,9	-6,3
Roubles russes	-7,3	-9,9
Rands sud-africains	-7,5	-8,2
Dollars australiens	-20,2	-10,9
Dollars US	-295,5	-523,8
Autres devises	-0,6	-1,5
TOTAL	166,4	-47,1

16.9 Garantie des emprunts

Aucune sûreté réelle sur des éléments d'actif n'a été accordée à un organisme bancaire.

Pour les filiales ayant recours à des financements externes, bioMérieux SA peut être amenée à émettre une garantie à première demande au bénéfice des établissements bancaires octroyant ces facilités.

Les contrats de couverture sont présentés en note 27.

NOTE 17 Fournisseurs et autres dettes

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs et comptes rattachés	265,1	269,4
Avances et acomptes	12,1	22,1
Dettes fiscales et sociales	378,7	372,6
Produits constatés d'avance	80,1	88,5
Autres dettes	25,1	24,6
Autres dettes d'exploitation	495,9	507,9
Dettes d'impôt exigible ^(a)	52,8	49,0
Dettes sur immobilisations	33,6	40,7
Autres	35,0	35,1
DETTES HORS EXPLOITATION	68,5	75,8

(a) Les dettes d'impôt exigibles incluent l'évaluation des risques fiscaux selon IFRIC 23. Conformément à cette interprétation, les passifs liés aux contentieux et risques fiscaux (hors pénalités et intérêts de retard) sont enregistrés en dettes d'impôt exigibles (cf. note 15.4.2).

Le détail des autres passifs liés aux contrats clients (avances et acomptes et produits constatés d'avance) est présenté en note 10.

Les dates d'échéance des dettes d'exploitation et hors exploitation sont généralement inférieures à un an, à l'exception de certains produits constatés d'avance. Les autres dettes hors exploitation correspondent principalement à la juste valeur des instruments dérivés passifs (11,9 millions d'euros en 2023 contre 9,5 millions d'euros en 2022, cf. note 27.2).

NOTE 18 Paiements fondés sur des actions**18.1 Transactions rémunérées par des paiements en actions et assimilés**

Les transactions rémunérées en actions concernent les plans d'attribution d'actions gratuites de bioMérieux SA décidés par les Assemblées générales mixtes du 23 mai 2019, du 30 juin 2020, 23 mai 2021, 23 mai 2022 et du 23 mai 2023.

La synthèse de la description des plans est présentée ci-après.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la juste valeur des avantages accordés dans ce cadre est constatée en charges sur la période d'acquisition des droits, par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La charge est basée sur la valeur des actions ou des options à leur date d'attribution, date à laquelle les bénéficiaires sont désignés par l'organe de direction. À chaque arrêté, jusqu'à la fin de la période d'acquisition, la probabilité d'acquisition des droits est appréciée pour tenir compte du respect des conditions de présence et de performance. Les variations éventuelles sont enregistrées en résultat. À la fin de la période d'acquisition des droits, le montant de la charge cumulée est ajusté sur le montant effectivement acquis, et maintenue dans un compte de

réserves spécifiques. Ce compte de réserve spécifique est soldé en cas d'exercice ou de caducité des droits.

Lorsque le plan de paiement en actions se dénoue en trésorerie, la juste valeur du plan est mise à jour à chaque clôture pendant la période d'acquisition des droits. La contrepartie de la charge constatée sur la période d'acquisition des droits est enregistrée en dettes.

En application de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », l'économie d'impôt correspondante constatée dans les comptes sociaux est rattachée dans les comptes consolidés à l'exercice au cours duquel la charge liée aux attributions d'actions est constatée.

18.2 Plans d'attribution d'actions gratuites

Nombre d'actions	Date d'ouverture des plans				Total
	2020	2021	2022	2023	
Attributions initiales	126 103	175 315	272 218	287 538	861 174
Attributions annulées	-19 383	-19 128	-27 146	-40 567	-106 225
Actions remises sur l'exercice 2023	-106 720	-	-	-	-106 720
Actions restant à remettre au 31 décembre 2023	-	156 187	245 072	246 971	648 229

Au cours des exercices 2020 à 2023, le Conseil d'administration a procédé à l'attribution d'actions existantes au profit de certains membres du personnel salarié et mandataires sociaux.

Ces plans prévoient que les actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition des droits allant de trois ans. Les conditions d'acquisition des droits sont liées à des conditions de présence, et pour certains plans, l'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à l'atteinte d'objectifs basés sur les revenus et le résultat opérationnel ou à l'atteinte d'objectifs spécifiques. La période de conservation n'est plus obligatoire dès lors que la période d'acquisition est de deux ans au moins. Pour les bénéficiaires résidant fiscalement à l'étranger, la période de conservation peut être supprimée sous condition que la période d'acquisition soit de trois ans.

En 2023, une charge de 19,7 millions d'euros a été constatée en frais de personnel au titre des rémunérations en actions hors charges liées aux cotisations patronales (contre une charge de 13,0 millions d'euros en 2022).

Au 31 décembre 2023 :

- pour 703 766 actions gratuites, la Société a considéré que les conditions de performances seraient atteintes ;
- pour 55 537 actions gratuites, la Société a considéré que les conditions de performance ne sont pas atteintes.

Compte tenu des 155 418 actions détenues au 31 décembre 2023 en couverture des attributions ci-dessus, la Société devrait racheter au maximum 548 348 actions supplémentaires pour un montant de 55,2 millions d'euros sur la base du cours au 31 décembre 2023.

La juste valeur des actions correspond au cours de bourse à la date d'attribution des plans.

NOTE 19 Autres produits et charges de l'activité

En millions d'euros	2023	2022
Redevances nettes reçues	3,4	3,3
Crédits d'impôt recherche	24,6	30,4
Subventions de recherche	2,0	1,8
Autres	3,0	20,9
TOTAL	33,0	56,4

Les autres produits liés aux contrats clients correspondent essentiellement aux redevances perçues.

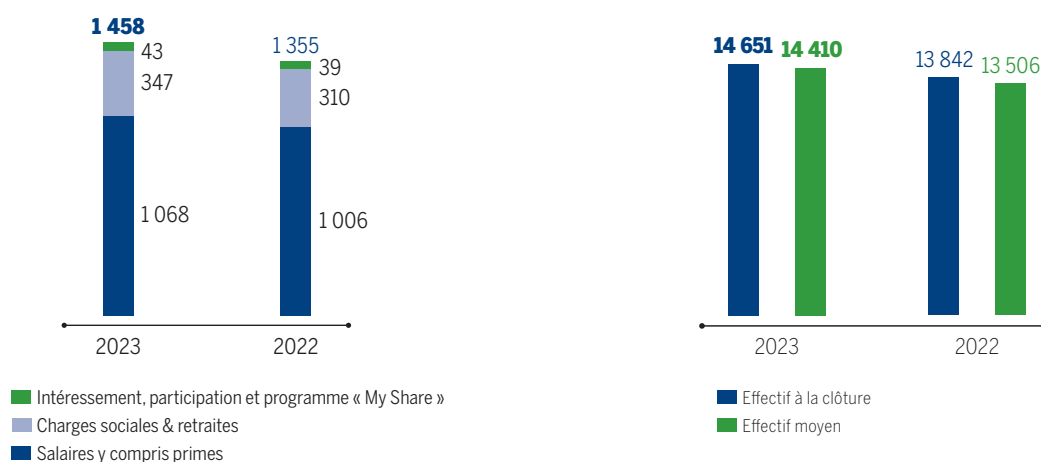
Les subventions de recherche sont en hausse et comprennent des subventions perçues par bioMérieux S.A. et Hybiome.

Les autres produits incluent principalement des loyers aux États-Unis à Durham au 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2022, ils incluaient notamment les plus-values de cession réalisées sur

les ventes de deux bâtiments aux États-Unis pour un total de 12,8 millions d'euros, des loyers aux États-Unis à Durham pour 6,2 millions d'euros et le dénouement d'une reprise de provision en Italie pour 2,9 millions d'euros.

En application d'IAS 20, bioMérieux présente le crédit d'impôt recherche comme une subvention inscrite au sein des « autres produits de l'activité ».

NOTE 20 Frais de personnel



À taux de change constant, les frais de personnel sont en hausse en comparaison avec l'exercice 2022.

Les charges sociales prennent en compte les cotisations à des plans de retraite à cotisations définies (8,9 millions d'euros).

Pour rappel, en 2023, un plan d'actionnariat salarié « MySHARE » a été mis en place dont l'impact est de l'ordre de 10 millions d'euros (cf. note 1.2.1).

L'intéressement concerne uniquement bioMérieux SA.

NOTE 21 Dépréciation, dotations nettes aux amortissements et aux provisions

En millions d'euros	2023	2022
Amortissements et dépréciations des immobilisations	218,4	210,0
Amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions	170,1	66,9
Provisions	5,8	-17,0
Dépréciation des actifs courants	10,7	3,0
Dépréciation des immobilisations financières	5,0	
TOTAL	409,9	262,9

Depuis l'exercice 2022, afin d'améliorer la lecture du compte de résultat, les amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition ont été présentés sur une ligne séparée du résultat opérationnel (cf. notes 2.4 et 23).

NOTE 22 Charge financière nette

22.1 Principes comptables

Les charges et produits financiers sont présentés sur deux lignes distinctes :

- Le « **Coût de l'endettement financier net** » inclut d'une part les intérêts, les commissions et les écarts de change sur la dette financière, et d'autre part les produits liés aux actifs constatés en disponibilités et équivalents de trésorerie.
- Les « **Autres produits et charges financiers** » comprennent notamment les produits financiers des créances d'instruments vendus en location-financement, l'impact des cessions et des dépréciations des titres non consolidés, les intérêts de retard facturés aux clients, les gains ou pertes sur la situation monétaire nette liés à l'hyperinflation et la partie non efficace des couvertures de change sur transactions commerciales.

22.2 Coût de l'endettement financier net

En millions d'euros	2023	2022
Frais financiers	-0,1	-1,3
Instruments dérivés de couverture de change	4,9	3,1
Écarts de change	1,0	3,0
Intérêts sur dette de location	-4,3	-2,8
TOTAL COÛT DE L'ENDETTEMENT	1,4	2,0

La hausse des intérêts sur dette de location s'explique par la hausse des contrats en 2023.

22.3 Autres produits et charges financiers

En millions d'euros	2023	2022
Produits sur créances de location financement	1,1	1,2
Dépréciation et cession de titres non consolidés	-3,4	0,0
Instruments dérivés de couverture de taux de change ^(a)	-1,2	-7,5
Autres	0,5	-2,3
TOTAL AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	-3,1	-8,6

(a) Correspond à l'effet report/déport des ventes à terme et de l'effet de la valeur temps des options de change, pour lesquels le Groupe n'a pas retenu la possibilité de les traiter en tant que coût de couverture.

Les instruments dérivés de couverture de taux de change correspondent principalement à la part non efficace sur opérations commerciales.

22.4 Écarts de change

Les écarts de change comptables résultent des différences entre le cours de comptabilisation et le cours de règlement (ou de clôture si le règlement n'est pas encore intervenu). Ils ne reflètent qu'une partie de l'incidence des variations monétaires.

Le cours de comptabilisation est le cours du jour de l'opération. Le cours de règlement est, soit le cours du jour de règlement,

soit le cours de couverture (hors valeur temps) si l'opération a préalablement fait l'objet d'une couverture de change.

Les écarts de change comptables relatifs aux opérations commerciales sont comptabilisés dans les rubriques correspondantes du compte de résultat. Les écarts de change ont affecté le compte de résultat de la façon suivante :

En millions d'euros	2023	2022
Revenus	0,0	-0,9
Coûts des ventes	-9,7	-16,1
Financier	1,0	3,0
TOTAL	-8,7	-14,1

NOTE 23 Amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition

Afin d'améliorer la lecture du compte de résultat, les amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition sont présentés depuis 2022 sur une ligne séparée du résultat opérationnel (cf. note 2.5).

En millions d'euros	2023	2022
Amortissements d'actifs incorporels	40,5	38,0
Dépréciations d'actifs incorporels	129,6	29,0
Frais d'acquisition	0,3	9,6
Autres	0,2	0,0
TOTAL	170,6	76,6

Les amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition de l'exercice 2023 s'élevaient à 170,6 millions d'euros contre 76,6 millions en 2022.

En 2023, ils comprennent principalement :

- la perte de valeur constatée sur l'UGT CLIA pour 122,1 millions d'euros, dont 94,9 millions d'euros de perte de valeur du goodwill et 27,2 millions de perte de valeur de la technologie ;

- les amortissements des actifs valorisés dans le cadre de l'allocation du prix d'achat des acquisitions, notamment ceux de la société BioFire pour 17,6 millions d'euros et Specific Diagnostics pour 11,9 millions d'euros.

NOTE 24 Autres produits et charges opérationnels non courants

24.1 Principes comptables

Les autres produits et charges opérationnels non courants incluent les éléments « significatifs, inhabituels et non récurrents », présentés distinctement pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ils comprennent notamment les coûts de restructuration lorsqu'ils sont significatifs.

Les coûts de restructuration (comprenant notamment les indemnités de licenciement) correspondent aux charges constituées au moment de l'annonce officielle des fermetures de site ou des réductions d'activité engagées dans le cadre des activités ordinaires du Groupe, ainsi que des ajustements postérieurs pour tenir compte des coûts effectivement engagés.

24.2 Évolution

Au 31 décembre 2023, les produits et charges opérationnels non courants sont non significatifs, tout comme l'exercice précédent.

NOTE 25 Impôt sur les résultats et impôts différés

25.1 Principes comptables

La charge d'impôt correspond au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

Les crédits d'impôt (hors crédits d'impôt recherche (cf. note 3.2), sont présentés en diminution de la charge d'impôt.

Les impôts différés sont calculés pour toutes les différences temporaires entre les valeurs fiscales et consolidées des actifs et passifs. Ces différences naissent notamment :

- des différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal (provisions non déductibles, participation des salariés...);
- des retraitements pratiqués en consolidation (amortissements dérogatoires, provisions, élimination des profits internes inclus dans les stocks et les immobilisations...);
- des retenues à la source anticipées au titre des distributions de dividendes prévues sur l'exercice suivant ;
- de la détermination de la juste valeur des actifs et passifs des sociétés acquises.

Les variations d'impôts différés sont constatées en résultat, ou en autres éléments du résultat global, en fonction de la comptabilisation du retraitement sous-jacent.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en tenant compte des dates probables de reversement. Ils sont constatés au taux voté (ou quasi voté) pour leur valeur nominale sans actualisation.

Les actifs d'impôts différés provenant des différences temporaires ne sont constatés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, ou lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs. Cette règle est en pratique appréciée, notamment dans le cas de déficits fiscaux reportables, par rapport aux prévisions disponibles arrêtées par la Direction retenues sur les deux années suivantes au plus. Le calcul effectué tient compte des dispositions fiscales applicables en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables (plafonnement des utilisations...).

Les impôts différés au bilan sont présentés en position nette par entité fiscale, à l'actif et au passif du bilan consolidé. Les impôts différés actifs et passifs sont compensés uniquement dans la mesure où bioMérieux dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, d'une part, et où les actifs et les passifs d'impôts différés concernent des impôts relevant d'une même juridiction fiscale d'autre part.

25.2 Analyse de la charge d'impôt

En millions d'euros	2023		2022	
	Impôt	Taux	Impôt	Taux
Impôt théorique au taux de droit commun français	113,0	25,8 %	150,0	25,8 %
• Incidence des produits taxés à taux réduits et des taux d'imposition étrangers	7,5	1,7 %	-0,9	-0,2 %
• Incidence du FDII aux États-Unis	-20,0	-4,6 %	-13,3	-2,3 %
• Incidence des différences permanentes récurrentes	4,0	0,9 %	7,0	1,2 %
• Impôts de distribution et taxe sur les dividendes versés	4,1	0,9 %	0,7	0,1 %
• Actifs d'impôt non constatés sur pertes reportées	3,5	0,8 %	1,0	0,2 %
• Incidence des crédits d'impôts (CIR) présentés en résultat opérationnel	-5,9	-1,3 %	-7,3	-1,3 %
• Crédits d'impôt (autres que crédits d'impôt recherche)	-3,9	-0,9 %	-1,0	-0,2 %
• Utilisation d'actifs d'impôt antérieurs	0,0	0,0 %	-0,4	-0,1 %
Charge effective d'impôt, hors effets non récurrents	102,2	23,4 %	135,8	23,4 %
• Incidence des différences permanentes non récurrentes	12,2	2,8 %	4,3	0,7 %
CHARGE EFFECTIVE D'IMPÔT	114,5	26,2 %	140,1	24,1 %

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France s'élève à 25,83 %, identique à celui de 2022.

Au 31 décembre 2023, le taux effectif d'impôt (TEI) du Groupe atteint 26,2 %, contre 24,1 % au terme de l'exercice 2022.

En 2023, le TEI du Groupe continue de bénéficier de la déduction *Foreign-Derived Intangible Income* (FDII) aux États-Unis, qui représente une économie d'impôt de 20,0 millions d'euros en 2023.

Il a également été impacté par les autres différences permanentes non récurrentes suivantes :

- les effets négatifs liés à la perte de valeur de l'UGT CLIA pour 14,2 millions d'euros et des risques fiscaux pour 2,6 millions d'euros ;
- les effets positifs liés à la déduction fiscale sur un fonds de commerce local pour 2,5 millions d'euros et à des ajustements sur années antérieures pour 2,0 millions d'euros.

Retraité de ces effets non récurrents, le taux effectif d'impôt du Groupe se serait élevé à 23,4 % en 2023.

Pour rappel, en 2022, le TEI du Groupe avait également bénéficié de la déduction *Foreign-Derived Intangible Income (FDII)* aux États-Unis, qui représentait une économie d'impôt de 13,3 millions d'euros.

Il avait également été impacté par la perte de valeur de l'UGT CLIA constatée en 2022. Retraité de cet effet non récurrent, le taux effectif d'impôt du Groupe se serait élevé à 23,4 % en 2022.

La charge d'impôt se répartit ainsi :

En millions d'euros	2023	2022
Impôt courant	195,4	208,0
Impôt différé	-81,0	-67,9
TOTAL	114,5	140,1

25.3 Évolution des impôts différés

En millions d'euros	2023	2022
Total des impôts différés actifs/(passifs) nets à l'ouverture	5,6	-28,3
Écarts de conversion	-4,8	-4,7
Variations de périmètre	0,0	-16,7
Variations par le résultat	81,0	67,9
Autres éléments du résultat global	3,8	-8,5
Autres mouvements	-3,9	-4,0
TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS/(PASSIFS) NETS À LA CLÔTURE	81,6	5,6

La hausse des impôts différés actifs entre les deux clôtures s'explique principalement par la hausse de la capitalisation (fiscalement) de frais de recherche et développement aux États-Unis.

Par ailleurs, les écritures relatives aux autres éléments du résultat global correspondent aux impôts différés rattachés aux écarts actuariels relatifs aux engagements de retraite (+1,8 million

d'euros en 2023), ainsi qu'aux écritures de juste valeur des instruments financiers (+2,0 millions d'euros en 2023).

Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 16,9 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 16,4 millions d'euros au 31 décembre 2022.

NOTE 26 Honoraires des Commissaires aux comptes

En milliers d'euros	2023				2022									
	Ernst & Young	Grant Thornton	Autres		Total	Ernst & Young	Grant Thornton	Autres		Total				
Certification des comptes	1 367	92 %	748	99 %	199	62 %	2 314	1 378	91 %	695	99 %	253	46 %	2 326
• bioMérieux SA	236	16 %	211	28 %			447	237	16 %	199	28 %			436
• filiales intégrées globalement	1 131	76 %	537	71 %	199	62 %	1 868	1 141	76 %	496	71 %	253	46 %	1 890
Services autres que la certification des comptes	118	8 %	5	1 %	0	0 %	123	131	9 %	4	1 %	0	0 %	136
Audit	1 484	100 %	753	100 %	199	62 %	2 437	1 509	100 %	699	100 %	253	95 %	2 462
Juridique, fiscal, social	0	0 %	0	0 %	121	38 %	121	0	0 %	0	0 %	282	5 %	282
Autres	7	0 %	0	0 %	0	0 %	7	0	0 %	0	0 %	19		19
Autres prestations	7	0 %	0	0 %	121	38 %	128	0	0 %	0	0 %	301	54 %	301
TOTAL	1 491	100 %	753	100 %	321	100 %	2 565	1 509	100 %	699	100 %	554	100 %	2 763

NOTE 27 Instruments financiers : actifs et passifs financiers

27.1 Comptabilisation et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers concernent les actifs financiers, les passifs financiers et les instruments dérivés (swaps, opérations à terme...).

Les instruments financiers apparaissent dans plusieurs rubriques du bilan : actifs financiers non courants, autres actifs non courants, clients, autres créances et autres dettes (ex. : variation de juste valeur des dérivés), dettes financières courantes et non courantes, fournisseurs, disponibilités et équivalents de trésorerie.

ACTIFS FINANCIERS

La norme IFRS 9 ventile les actifs financiers en trois catégories. Ces catégories sont décrites dans la note 7 « Actifs financiers non courants ».

Les actifs financiers courants (hors actifs liés aux dérivés) sont uniquement des actifs évalués au coût amorti.

PASSIFS FINANCIERS

Les dettes financières sont constatées au coût amorti, à l'exception des dettes sur compléments de prix, réévaluées à chaque clôture à leur juste valeur telle que définies contractuellement.

Les autres passifs financiers intégrés dans les autres rubriques du passif courant et non courant concernent essentiellement les dettes fournisseurs, et sont constatés au coût amorti, qui en pratique correspond au coût.

Pour information les seuls passifs comportant une composante financement significative sont les engagements de fin de carrière, et des passifs liés aux indemnités de départ en Italie.

RECLASSEMENTS D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Il n'a pas été effectué de reclassements d'actifs et de passifs financiers sur les exercices présentés entre les différentes catégories présentées ci-dessus.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le Groupe a mis en place des instruments de couverture du risque de taux et de change répondant à la définition de couverture telle que prévue dans la norme IFRS 9, et en phase avec sa politique générale de gestion des risques (relation de couverture clairement définie et documentée à la date de mise en place de la couverture, efficacité démontrée, instrument de couverture éligible, absence de risques crédit dominant...).

En pratique, les instruments de couverture correspondent principalement à des produits simples couvrant un seul risque (swaps, ventes à terme, options...), dont les principales caractéristiques (taux de référence, échéances de versement des intérêts...) sont adossées aux éléments couverts.

Les instruments de couverture sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur. Ils sont évalués à chaque clôture à leur juste valeur, comptabilisés au bilan en créances et dettes hors exploitation. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation (IFRS 13). La juste valeur des instruments dérivés de change est déterminée en utilisant des techniques de valorisation communément admises sur les marchés et basées sur des données de marché observables (taux d'intérêt, cours de change, volatilité implicite observable). La juste valeur correspond généralement à un niveau 2 de juste valeur.

La contrepartie de la juste valeur dépend du dérivé et de la relation de couverture :

- les variations de juste valeur des dérivés non éligibles à la définition d'instruments de couverture sont constatées en résultat. Les variations de juste valeur des dérivés éligibles et intervenant dans une relation de couverture de juste valeur (ex : couverture de créances et dettes en devises) sont constatées en totalité en résultat, de manière symétrique par rapport à l'élément couvert ;
- les variations de juste valeur des dérivés éligibles et intervenant dans une relation de couverture de flux de trésorerie (couverture de transactions commerciales futures en devises, principalement sous forme d'opérations à terme) sont constatées directement en autres éléments du résultat global pour la partie efficace, et en résultat, pour la partie non efficace (principalement valeur temps pour les opérations de change à terme). Les montants constatés en autres éléments du résultat global sont repris en résultat de manière symétrique, lors de la comptabilisation de l'élément couvert.

PRÉSENTATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Conformément à la norme IFRS 13, les instruments financiers sont présentés en trois niveaux (cf. note 27.2), selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- niveau 1 : juste valeur calculée par référence à des prix cotés non ajustés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques ;
- niveau 2 : juste valeur calculée par référence à des données observables de marché pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (prix cotés de niveau 1 ajustés), soit indirectement à savoir des données dérivées de prix ;
- niveau 3 : juste valeur calculée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (exemple : prix sur un marché inactif ou la valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés).

27.2 Évolution

La ventilation des actifs et passifs financiers selon les catégories prévues par la norme IFRS 9 catégories « extra-comptables » (cf. note annexe 27.1) et la comparaison entre les valeurs comptables et les justes valeurs, sont données dans le tableau ci-dessous (hors créances et dettes fiscales et sociales) :

En millions d'euros	31 décembre 2023						
	Actifs à la juste valeur par résultat (hors dérivés)	Titres non consolidés avec variation de juste valeur par autres éléments du résultat global	Créances, dettes, emprunts au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau
Actifs financiers							
Titres non consolidés		207,1			207,1	207,1	1 – 3
Autres immobilisations financières			12,3		12,3	12,3	-
Autres actifs non courants			7,7		7,7	7,7	
Instruments dérivés – actifs				5,2	5,2	5,2	2
Clients et comptes rattachés			728,6		728,6	728,6	-
Autres créances			40,2		40,2	40,2	-
Disponibilités et placements de trésorerie	352,4				352,4	352,4	1
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	352,4	207,1	788,8	5,2	1 353,5	1 353,5	
Passifs financiers							
Emprunt obligataire ^(a)			199,7		199,7	199,7	1
Autres financements			155,7		155,7	155,7	2
Instruments dérivés – passifs				11,9	11,9	11,9	2
Dettes financières courantes			163,4		163,4	163,4	2
Fournisseurs et comptes rattachés			263,2		263,2	263,2	-
Autres passifs courants			152,8		152,8	152,8	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	-	-	934,8	11,9	946,7	946,7	

(a) La valeur comptable de l'emprunt obligataire s'entend nette des frais et primes d'émission.

Les niveaux 1 à 3 correspondent à la hiérarchie de détermination de la juste valeur telle que définie par la norme IFRS 13 (cf. note 27.1).

Les actifs et passifs financiers constatés à la juste valeur concernent en pratique essentiellement certains titres, les placements de trésorerie et les instruments dérivés. Dans les autres cas, la juste valeur est indiquée pour information dans le tableau ci-dessus.

Aucun niveau d'évaluation n'est indiqué lorsque la valeur nette comptable est proche de la juste valeur.

Aucun reclassement entre les différentes catégories n'a été effectué en 2023 excepté le reclassement de la catégorie 2 à 1 sur l'emprunt obligataire compte tenu de l'absence de cotation externe.

Il n'existe aucun actif financier donné en garantie.

Les dépréciations constatées sur les actifs financiers concernent essentiellement les dépréciations sur les créances clients (cf. note 9) et les actifs financiers non courants (cf. note 7).

31 décembre 2022

<i>En millions d'euros</i>	Actifs à la juste valeur par résultat (hors dérivés)	Titres non consolidés avec variation de juste valeur par autres éléments du résultat global	Créances, dettes, emprunts au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau
Actifs financiers							
Titres non consolidés		70,3			70,3	70,3	1 – 3
Autres immobilisations financières			19,8		19,8	19,8	-
Autres actifs non courants			12,9		12,9	12,9	
Instruments dérivés – actifs				8,5	8,5	8,5	2
Clients et comptes rattachés			740,1		740,1	740,1	-
Autres créances			30,3		30,3	30,3	-
Disponibilités et placements de trésorerie	552,6				552,6	552,6	1
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	552,6	70,3	803,1	8,5	1 434,5	1 434,5	
Passifs financiers							
Emprunt obligataire ^(a)			199,7		199,7	199,7	1
Autres financements			118,7		118,7	118,7	2
Instruments dérivés – passifs				9,5	9,5	9,5	2
Dettes financières courantes			187,0		187,0	187,0	2
Fournisseurs et comptes rattachés			269,4		269,4	269,4	-
Autres passifs courants			175,9		175,9	175,9	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	-	-	950,7	9,5	960,2	960,2	

(a) La valeur comptable de l'emprunt obligataire s'entend nette des frais et primes d'émission.

Au 31 décembre 2023, la variation des instruments financiers de niveau 3 selon IFRS 13 (cf. note 27.1) s'analyse comme suit :

En millions d'euros

31 décembre 2022	69,9
Changement de niveau 3 à 2	
Gains et pertes enregistrés en résultat	
Gains et pertes enregistrés en autres éléments du résultat global	-6,9
Acquisitions	2,0
Cessions	
Variations de périmètre, change et divers	-2,0
31 DÉCEMBRE 2023	63,0

NOTE 28 Gestion des risques

28.1 Risque de change

28.1.1 Politique du Groupe

Plus des deux tiers de l'activité du Groupe étant exercés en dehors de la zone Euro, ses revenus, ses résultats et son bilan peuvent être affectés par les fluctuations des taux de change entre l'euro et les autres devises. Les revenus subissent, en particulier, les mouvements du taux de change entre l'euro et le dollar américain (environ 45 % des revenus en 2023) et, de façon plus ponctuelle, d'autres devises.

Toutefois, compte tenu notamment de l'implantation significative du Groupe aux États-Unis, certaines dépenses d'exploitation sont réglées en dollars, venant ainsi éliminer en partie les effets des variations du dollar sur le résultat d'exploitation.

Les devises autres que l'euro et le dollar représentent 30 % des revenus du Groupe. Cependant, les coûts encourus dans ces autres devises étant limités, le résultat d'exploitation du Groupe est largement exposé aux variations de ces monnaies. Cette exposition est répartie sur environ 20 devises, et aucune d'entre elles ne représente plus de 7 % des revenus du Groupe. Cette exposition ne devient donc significative que si plusieurs de ces devises varient contre l'euro dans le même sens, sans phénomène de compensation.

La politique actuelle du Groupe est de chercher à se prémunir contre les incidences des fluctuations de change sur son résultat net par rapport à son budget. En fonction de leur disponibilité et de leur coût, le Groupe peut avoir recours à des instruments de couverture pour limiter les risques liés à la fluctuation des taux de change. Sa pratique actuelle est de mettre en place des couvertures globales en regroupant des

risques analogues. Les couvertures sont mises en place dans la limite des opérations inscrites au budget et n'ont pas de caractère spéculatif.

Les filiales de distribution sont actuellement principalement facturées dans leur devise par les entités de production (sauf impossibilité réglementaire), ce qui permet une centralisation du risque de change transactionnel sur ces dernières.

Dans la mesure du possible, l'endettement financier fait l'objet de couvertures lorsqu'il n'est pas libellé dans la devise du pays concerné, de manière à neutraliser le risque de change comptable correspondant. Toutefois, lorsque ces couvertures sont amenées à être prorogées en cours de prêt, leur débouclage et remise en place simultanée déclenchent la comptabilisation de gains ou pertes de change qui s'annulent en cumulé sur la durée du prêt, mais peuvent entraîner des gains ou pertes de change significatifs sur un exercice donné.

Outre l'impact sur les résultats du Groupe, la variation des taux de change peut entraîner des fluctuations de ses capitaux propres : en effet, du fait de son implantation mondiale, beaucoup de ses actifs et passifs sont comptabilisés en dollars ou dans d'autres devises. À ce jour, le Groupe ne couvre pas ce risque de change patrimonial.

Les opérations de couverture consistent principalement en des ventes ou achats de devises à terme, et en des couvertures optionnelles (avec une échéance inférieure à 12 mois au 31 décembre 2023). Le détail des couvertures est présenté en note 28.1.3.

28.1.2 Exposition des revenus au risque de change

<i>En millions d'euros</i>	2023		2022	
Zone Euro	908	25 %	858	24 %
Autres devises				
Dollars ^(a)	1 662	45 %	1 664	46 %
Renminbi	231	6 %	237	7 %
Roupie indienne	102	3 %	90	2 %
Livre anglaise	79	2 %	73	2 %
Yen japonais	80	2 %	97	3 %
Dollar canadien	58	2 %	61	2 %
Won coréen	51	1 %	46	1 %
Dollar australien	36	1 %	37	1 %
Real brésilien	44	1 %	41	1 %
Autres devises	423	11 %	386	11 %
Sous-total	2 767	75 %	2 731	76 %
TOTAL	3 675	100 %	3 589	100 %
Sensibilité	-37		-36	

(a) Dollars des États-Unis et de Hong Kong.

La sensibilité présentée ci-dessus correspond à l'impact sur les revenus d'une appréciation instantanée de 1 % du cours de l'euro par rapport à l'ensemble des devises.

Éléments de situation nette

Une appréciation instantanée de 10 % du cours de l'euro par rapport à l'ensemble des devises se traduirait par l'impact suivant :

En millions d'euros	2023	2022
Résultat net	-56,7	-67,6
Capitaux propres ^(a)	-270,9	-281,2

(a) Conversion au taux de clôture.

Exposition des créances et des dettes

La position du Groupe au 31 décembre 2023 sur le dollar américain et sur les 4 principales devises exposées est donnée dans le tableau suivant :

En millions de devises	USD	CNY	CAD	JPY	INR
Actifs en devises	28	518	15	2 782	1 281
Passifs en devises	-17	-17	-1	-59	-46
Position de change avant couverture	11	501	14	2 723	1 235
Couverture	3	239	11	2 473	1 050
Position de change après couverture	7	263	3	250	185
En millions d'euros					
Position de change après couverture	7	33	2	2	2
SENSIBILITÉ	-0,6	-3,0	-0,2	-0,1	-0,2

La sensibilité présentée ci-dessus correspond à l'impact d'une hausse instantanée de 10 % du cours de change sur la position nette de change au 31 décembre 2023, après prise en compte des couvertures.

Exposition des dettes financières

La dette du Groupe vis-à-vis des tiers est essentiellement libellée en euros.

La politique du Groupe est de favoriser les financements intercompagnies dans la devise de la filiale ; ces prêts sont généralement couverts par des contrats de swaps de change. Lorsqu'il est difficile d'accorder des prêts aux filiales étrangères, le financement se fait avec des banques de premier rang en devises locales.

28.1.3 Instruments de couverture

Les couvertures de change en cours au 31 décembre 2023, mises en place dans le cadre de la politique de couverture du risque de change, sont les suivantes :

Couverture de change au 31 décembre 2023 En millions d'euros	Échéances		Valeur de marché 2023 ^(a)
	< 1 an	1 à 5 ans	
Couvertures de transactions commerciales			
• change à terme	251,2	0,0	-0,5
• options	0,0	0,0	0,0
TOTAL	251,2	0,0	-0,5
Couvertures de transactions commerciales futures			
• change à terme	737,7	0,0	-4,2
• options	5,4	0,0	0,1
TOTAL	743,1	0,0	-4,2
Dérivés non qualifiés de couverture	20,0	0,0	0,0
TOTAL	20,0	0,0	0,0

(a) Différence entre le cours de couverture et le cours de marché au 31 décembre 2023.

Les couvertures de change en cours au 31 décembre 2022 étaient les suivantes :

Couverture de change au 31 décembre 2022 <i>En millions d'euros</i>	Échéances		Valeur de marché 2022 ^(a)
	< 1 an	1 à 5 ans	
Couvertures de transactions commerciales			
• change à terme	152,3	0,0	-0,9
• options	0,0	0,0	0,0
TOTAL	152,3	0,0	-0,9
Couvertures de transactions commerciales futures			
• change à terme	566,2	0,0	0,6
• options	8,4	0,0	0,2
TOTAL	574,5	0,0	0,7
Dérivés non qualifiés de couverture	4,9	0,0	0,0
TOTAL	4,9	0,0	0,0

(a) Différence entre le cours de couverture et le cours de marché au 31 décembre 2022.

Il n'y a pas de couverture sur les investissements nets à l'étranger en cours au 31 décembre 2023.

Les ventes, achats à terme et options en cours au 31 décembre 2023 ont une échéance inférieure à 12 mois.

Le tableau ci-après présente la synthèse des instruments de couverture détenus par le Groupe, ainsi que leur variation de juste valeur :

<i>En millions d'euros</i>	Nature de la couverture	Montant notionnel de la couverture à la clôture	Juste valeur de l'instrument de couverture à la clôture		Variation de juste valeur de l'instrument de couverture sur l'exercice	
			actif	passif	dont part constatée en résultat	dont part constatée en OCI
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR						
Risque de taux d'intérêts EUR						
Dette en EUR	swaps de taux					
Dette en EUR	options de taux					
Risque de change					1,5	-7,3
Créances commerciales en devises	ventes à terme	251,2		-0,5		
Dettes commerciales en devises	achats à terme					
Créances commerciales en devises	options					
Créances financières en devises	ventes à terme	105,8	0,5			
Dettes financières en devises	achats à terme	402,3		-3,0		
COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE						
Risque de taux d'intérêts EUR						
Dette en EUR	swaps de taux					
Risque de taux d'intérêts USD						
Prêt en \$	cross currency swaps					
Risque de change						
Ventes commerciales futures en devises	ventes à terme	737,7		-4,2		
Achats commerciaux futurs en devises	achats à terme					
Ventes commerciales futures en devises	options	5,4	0,1			
DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE						
	ventes à terme	20,0		0,0		

Le Groupe ne détient pas d'instruments entrant dans la catégorie des couvertures d'investissement net.

28.2 Risque de crédit

Réalisant des revenus dans plus de 160 pays auprès d'organismes publics d'états et de clients privés, bioMérieux est exposé à un risque de non-paiement des créances.

La gestion du risque de crédit comprend l'examen préalable de la situation financière pour déterminer une limite de crédit, la

mise en place ponctuellement de garanties ou assurances, ainsi que le suivi du délai de règlement et les retards de paiements.

La politique du Groupe en termes de dépréciation des créances client est décrite dans la note 9.

28.3 Risque de liquidité

Les passifs financiers à moins d'un an et à plus d'un an sont présentés au bilan respectivement en passifs courants et non courants.

Le total des actifs financiers courants étant très supérieur au total des passifs financiers courants, le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité sur ses actifs et passifs financiers courants.

Dans ce contexte, le seul échéancier donné est celui relatif à la dette financière nette présenté dans la note 16.4.

Les flux de trésorerie prévisionnels du placement privé décomposé en deux souches, du crédit-bail immobilier et les paiements contractuels des intérêts se présentent au 31 décembre 2023 de la façon suivante :

En millions d'euros	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
EuroPP 7 ans ^(a)	2,2	151,5	0,0
EuroPP 10 ans ^(a)	1,0	4,2	57,1
CBI (TVA comprise)	5,3	18,0	0,0

(a) Flux contractuels de nominal et d'intérêts.

28.4 Risque de taux d'intérêt

28.4.1 Exposition au risque de taux d'intérêt

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, visant principalement à gérer le risque de hausse des taux d'intérêt, le Groupe répartit sa dette entre montant à taux fixe et montant à taux variable (cf. note 16.7).

Un emprunt obligataire à taux fixe a été mis en place sur l'exercice 2020 pour 199,7 millions d'euros dont 145 millions d'euros remboursables en 2027 avec un coupon annuel de 1,50 % et 55 millions d'euros remboursables en 2030 avec un coupon annuel de 1,902 %. Aucune couverture n'est donc adossée à ce financement.

Un crédit-bail immobilier indexé à taux variable portant sur un notionnel à l'origine de 44,4 millions d'euros a été mis en place en 2016 pour le financement du Campus de l'Étoile. Aucune couverture n'est adossée à ce financement. Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 18,0 millions d'euros.

28.4.2 Instruments de couverture et sensibilité

L'impact sur le coût de la dette, calculé en année pleine, d'une variation de taux d'intérêt court terme appliquée à la dette nette à fin d'exercice, après prise en compte des couvertures de taux d'intérêt à cette date est non significatif.

28.5 Risque de contrepartie

Le Groupe n'est pas exposé à ce jour à un risque de crédit significatif. Au 31 décembre 2023, tout comme au 31 décembre 2022, les placements sont exclusivement faits sur des supports à court terme avec une valeur liquidative quotidienne.

Les transactions financières (lignes de crédit, opérations de marché, placements...) sont effectuées avec des banques de premier rang et le Groupe veille à répartir ses transactions financières sur l'ensemble de ses partenaires bancaires afin de limiter le risque de contrepartie.

Ainsi, aucun ajustement tel que défini par IFRS 13 n'a été appliqué aux actifs financiers au titre du risque de non-recouvrement des actifs.

Toujours dans le cadre de la norme IFRS 13, une analyse a été menée pour apprécier le risque de crédit en lien avec la juste valeur des instruments financiers. Compte tenu des maturités à court terme (moins d'un an) des instruments de couverture de change au 31 décembre 2023, et du rating des contreparties bancaires de bioMérieux, le risque de contrepartie n'est pas matériel.

NOTE 29 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan n'ont pas évolué de manière significative depuis le 31 décembre 2022 (cf. note 29 de l'annexe aux comptes consolidés du 31 décembre 2022).

Les engagements reçus et donnés, en cours au 31 décembre 2023, sont les suivants :

29.1 Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé

Suite à des opérations d'acquisition cession, le Groupe est soumis à des clauses de révision de prix dont la probabilité d'application n'a pas été jugée suffisante à la date de clôture.

29.2 Engagements hors bilan liés au financement de la Société

- Engagements liés aux dettes financières : cf. note 16.3.
- Engagements liés aux instruments dérivés : cf. note 27.

29.2.1 Engagements donnés

- Les garanties bancaires données par le Groupe dans le cadre des appels d'offres auxquels il participe totalisent 174 millions d'euros au 31 décembre 2023.

29.2.2 Engagements reçus

- bioMérieux SA bénéficie également au 31 décembre 2023 d'un prêt syndiqué non tiré d'un montant de 600 millions d'euros. Ce prêt syndiqué a remplacé le précédent en mars 2023 et bénéficie d'une maturité à mars 2028 (cinq ans) avec options d'extensions pour deux années supplémentaires. (cf. note 16.3).

29.3 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe

29.3.1 Engagements donnés

- bioMérieux SA a conclu, avec des tiers, différents accords qui impliquent des paiements en fonction de l'avancement des travaux de recherche correspondants ou d'un montant minimum de ventes (1,3 million d'euros).
- Dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites fixés par le Conseil d'administration, bioMérieux SA, qui détient en portefeuille 155 418 actions en couverture, aurait à acquérir 548 348 actions supplémentaires si l'ensemble des actions promises étaient finalement attribuées. Cet engagement représente un montant de 55,2 millions d'euros sur la base du cours au 31 décembre 2023.

- Dans le cadre de la construction de sa nouvelle usine, Hybiome en Chine, s'est engagé pour 40,2 millions d'euros auprès d'institutions bancaires.
- Les autres engagements donnés (avals, cautions et garanties hors engagements fermes de loyers) s'élèvent à 2,1 millions d'euros. bioMérieux SA s'est engagée à participer à une levée de fonds dans la société ATI à hauteur de 0,1 million d'euros.

29.3.2 Engagements reçus

- Les autres engagements reçus s'élèvent à 5,9 millions d'euros.

NOTE 30 Transactions avec les parties liées

30.1 Rémunérations brutes allouées aux membres du Comité de Direction

Le montant global comptabilisé en charges au cours de l'exercice 2023 au titre des rémunérations allouées aux membres du Comité de Direction de la Société s'élève à 12,2 millions d'euros.

En millions d'euros	2023	2022
Salaires de base	3,7	3,4
Rémunérations variables	4,0	3,3
Retraites	0,0	0,0
Avantages en nature	0,2	0,2
Actions gratuites	4,2	2,8
Rémunérations en tant que membre du conseil d'administration ^(a)	0,0	0,0
TOTAL	12,2	9,8

(a) Est concerné par cette ligne uniquement Alexandre Mérieux au titre de son mandat d'administrateur.

30.2 Autres transactions avec les sociétés liées non consolidées

- L'Institut Mérieux, qui détient 58,9 % de la société bioMérieux SA au 31 décembre 2023, a assuré des prestations de services et recherche pour le groupe bioMérieux s'élevant à 13,2 millions d'euros sur l'exercice, refacturées à bioMérieux Inc. pour 4,3 millions d'euros et BioFire pour 5,2 millions d'euros. bioMérieux SA a refacturé à l'Institut Mérieux 0,4 million d'euros au titre de charges supportées pour son compte.
- Le Groupe a fourni aux sociétés du groupe Mérieux NutriSciences Corporation, détenu majoritairement par l'Institut Mérieux, des réactifs et des instruments pour un montant de 15,8 millions d'euros en 2023.
- La société TheraConseil, devenue Ekno depuis 2023, détenue à 35 % par l'Institut Mérieux, a facturé des prestations à bioMérieux SA pour 2,4 millions d'euros au titre de l'exercice 2023.
- bioMérieux Inc. a refacturé à la société ABL Inc., détenu à 99,5 % par l'Institut Mérieux, 2,8 millions d'euros. Par ailleurs, la société ABL bénéficie également d'un prêt de 0,8 million de dollars au 31 décembre 2023 souscrit auprès de bioMérieux Inc.
- bioMérieux SA a facturé, au cours de l'exercice 2023, des prestations pour 2,7 millions d'euros à la société Mérieux Université, qu'elle détient à hauteur de 40 % ; les 60 % restants étant détenus par l'institut Mérieux (40 %) et Mérieux NutriSciences Corporation (20 %). À l'inverse, elle a versé 5,8 millions d'euros à Mérieux Université au titre d'honoraires de formation.

NOTE 31 Événements postérieurs à la clôture

Acquisition de Lumed Inc.

Le 4 janvier 2024, bioMérieux a acquis 100 % de la société Lumed Inc., une société canadienne spécialisée dans les logiciels qui a créé un système d'aide à la décision clinique destiné à soutenir les hôpitaux dans l'optimisation des prescriptions d'antibiotiques et la surveillance des infections associées aux soins.

Cette acquisition de l'intégralité du capital de Lumed Inc. fait suite à des prises de participation minoritaire de 16,2 % du capital en 2017 et 2019 pour 0,7 million d'euros, ayant donné lieu à une collaboration étroite entre les deux sociétés. L'acquisition de 83,8 % du capital en 2024 représente un investissement de près de 9 millions d'euros.

Le rachat de Lumed Inc. illustre la volonté de bioMérieux de développer son portefeuille de solutions d'analyse de données, tout en continuant à se concentrer et à s'engager pour le bon usage des antibiotiques et pour la prévention et la lutte contre les infections.

Rachat de dettes sur minoritaires

La participation dans Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co. Ltd passe de 71,2 % au 31 décembre 2023 à 87,4 % au 31 janvier 2024. Cette prise de participation supplémentaire a été réalisée en janvier 2024 pour 19 millions d'euros. Ces intérêts minoritaires étaient inclus dans le calcul d'une dette sur minoritaires au 31 décembre 2023.

NOTE 32 Consolidation

bioMérieux est consolidée, par intégration globale, dans la Compagnie Mérieux Alliance (17 rue Bourgelat, 69002 Lyon).

NOTE 33 Indicateurs alternatifs de performance

Le Groupe a recours à des indicateurs alternatifs de performance, non définis par les normes comptables, tels que la croissance organique (définie en note 3.5), l'EBITDA et le cash flow libre (définis en note 16), ainsi que le résultat opérationnel courant contributif.

Le résultat opérationnel courant contributif correspond au résultat opérationnel courant (tel que défini en note 3.3) hors amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition (cf. note 23).

<i>En millions d'euros</i>	2023	2022
Résultat opérationnel courant	439,0	587,2
Amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition	170,6	76,6
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT CONTRIBUTIF	609,6	663,8

NOTE 34 Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2023

Les variations de périmètre sur l'exercice 2023 sont présentées en note 1.1.

		2023 ^(a)	2022	2021
bioMérieux SA	69280 Marcy l'Étoile – France R.C.S. Lyon B 673 620 399			
AB bioMérieux	Dalvägen 10 169 56 Solna, Stockholm – Suède	100 %	100 %	100 %
Applied Maths Inc	11940 Jollyville Road, Suite 115N Austin, Texas 78759 – États-Unis	100 %	100 %	100 %
Applied Maths NV	Keistraat 120 9830 Sint-Martens-Latem – Belgique		100 %	100 %
Astute Medical Inc	3550 General Atomics Court Building 02/620 San Diego, CA 92121 – États-Unis	100 %	100 %	100 %
Banyan Biomarkers Inc	16470 West Bernardo Drive, Suite 100 San Diego, California 92127	100 %	100 %	100 %
BioFire Defense LLC	1209 Orange Street Wilmington, DE 19801 – États-Unis	100 %	100 %	100 %
BioFire Diagnostics LLC	1209 Orange Street Wilmington, DE 19801 – États-Unis	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Afrique du Sud	1 st Floor, 44 on Grand Central, 1 Bond Street, cnr Grand Central Boulevard, Midrand 1682 – Afrique du Sud	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Afrique occidentale	Avenue Joseph Blohorn – 08 BP 2634 – Abidjan 08 – Côte d'Ivoire	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Algérie	Bois des cars 2 – Lot 11 1 ^{er} étage – 16302 Dely Ibrahim – Alger – Algérie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Allemagne	Weberstrasse 8 – D 72622 Nürtingen – Allemagne	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Argentine	EdificioIntecons – Arias 3751 3er piso – C1430CRG – Buenos Aires – Argentine	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Asia Pacific Pte Ltd.	11 – BiopolisWay, Helios, Unit #10-05 138667 – Singapore	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Australie	Unit 25B, Parkview Business Centre – 1 Maitland Place Baulkham Hills NSW 2153 – Australie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Autriche	Eduard-Kittenberger-Gasse 95-B, A-1230 Wien – Autriche	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Belgique	Media Square – 18-19 Place des Carabiniers – 1030 Bruxelles – Belgique	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Benelux BV	Regus – Amersfoort A1, Databankweg 26, 3821 AL Amersfoort – Pays-Bas	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Brésil	Estrada Do Mapuá, 491 Jacarepaguá – CEP 22713 320 Rio de Janeiro – RJ – Brésil	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Canada	7815 boulevard Henri Bourassa – West – H4S 1P7 Saint Laurent (Québec) – Canada	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Chili	Seminario 131 – Providencia – Santiago – Chili	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Chine	19/Floor Billion Plaza8 Cheung Yue Street – Kowloon – Hong Kong	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Colombie	Carrera 7 N° 127-48 – Oficina 806 – Bogota DC – Colombie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Corée	1 st & 2 nd floor Yoo Sung Building #830-67, Yeoksam-dong, Kangnamku – Séoul – Corée	100 %	100 %	100 %
bioMérieux CZ	Hvezdova 1716/2b – Praha 4 – 140 78 – République tchèque	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Danemark	Lautruphøj 1-3, DK- 2750, Ballerup – Danemark	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Égypte	Room 2, Unit 23, 2nd Floor, Star Capital Tower A2, Citystars, Heliopolis, Cairo, Egypt	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Egypt Distribution Co. LLC	Room No. 2, Unit No. 23, 2nd Floor, Tower 2A, Star Capital, City Stars, Heliopolis, Cairo – Égypte	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Espagne	Manuel Tovar 45 – 47 – 28034 Madrid – Espagne	100 %	100 %	100 %

(a) Le pourcentage de contrôle est identique au pourcentage d'intérêt, excepté sur Suzhou Lianjian Anhua Biomedical Co. Ltd, où il est de 100 %.

		2023 ^(a)	2022	2021
bioMérieux Finlande	Tekniikantie 14 FI-02150 Espoo – Finlande	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Grèce	Papanikoli 70 – 15232 Halandri – Athens – Grèce	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Hong Kong Investment	19/Floor Billion Plaza 8 Cheung Yue Street – Kowloon – Hong Kong			100 %
bioMérieux Hongrie	Vaci ut 175 – 1138 Budapest – Hongrie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Inc	100 Rodolphe Street – Durham NC 27712 – États-Unis	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Inde	A-32, MohanCo-operativeInd. Estate – New Delhi 110 044 – Inde	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Italie	Bagno a Ripoli, Via di Campigliano, 58 – 50012 Ponte a Ema – Firenze – Italia	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Japon Ltd	Akasaka Tameike Tower 2F, 2-17-7, Akasaka, Minato-ku, Tokyo	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Kazakhstan	14A Auezova street, Almaly district, Almaty, Republic of Kazakhstan, 050026	100%		
bioMérieux Kenya	Delta Office Suites, Land Reference No. 4393/27, Waiyaki Way, P. O. Box 30333 – 00100 – G.P.O Nairobi – Kenya	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Malaisie	A-15-13A Tower A, Menara Prima Avenue, Jalan PJU 1/39, Dataran Prima 47301 Petaling Jaya, Selangor darul Ehsan – Malaisie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Mexique	Chihuahua 88, col. Progreso – Mexico 01080, DF – Mexique	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Moyen-Orient	DHCC Al Baker Building 26 – Office 107 – P.O. Box 505 201 Dubai – Émirats arabes unis	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Nigeria	2 nd Floor, Plot 100, Ajose Adeogun Street, Victoria Island, Lagos State, Nigeria	100 %	100 %	
bioMérieux Norvège	Nydalsveien 28 P.B. 4814 Nydalen – N-0484 Oslo – Norvège	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Philippines	1004, 20 th Drive Corporate Center, McKinley Business Park, Bonifacio Global City, Taguig City Philippines Zip Code 1634	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Pologne	ul. Gen. J. Zajączka 9 – 01-518 Warszawa – Pologne	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Portugal	Av. 25 de Abril de 1974, N°23-3° – 2795-197 LINDA A Velha Portugal	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Royaume-Uni	Chineham Gate, Crockford Lane, Hampshire RG24 8NA	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Russie	1 st Nagatinskiyproezd, 10, str.1, business center « Newton Plaza » – Moscow 115 533 – Russie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux (Shanghai) Biotech Co. Ltd	N° 4633 Pusan Road, Kangqiao Industrial Park – Pudong New District – Shanghai – 201315 – Chine	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Shanghai Company Ltd.	N° 4633 Pusan Road, Kangqiao Industrial Park – Pudong New District – Shanghai – 201315 – Chine	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Singapour	11 – Biopolis Way – Helios – Unit # 10-04 – 138667 – Singapour	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Suède	Hantverksvagen 15 – 43633 Askim – Suède	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Suzhou Biotech Co. Ltd	Jiangsu Suzhou New District County Township Hong Xi Rd Village No.148.	100 %	100 %	100 %
bioMérieux SRB doo	Belgrade Office Park, Djordja Stanojevic 12/III, Nouveau Belgrade, 11070 Belgrade – Serbie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Suisse	51 Avenue Blanc – Case Postale 2150 – 1202 Genève – Suisse	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Thaïlande	3195/9 Vibulthani Tower, 4th floor – Rama IV Road – Klongton – Klongtoey – Bangkok 10110 – Thaïlande	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Turquie	Isiklar Cad. NO 29, Atasehir – 34750 istanbul – Turquie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Vietnam	loor 10, Vinaconex Tower, 34 Lang Ha, Lang Ha ward, Dong Da District, Hanoi – Vietnam	100 %	100 %	100 %

(a) Le pourcentage de contrôle est identique au pourcentage d'intérêt, excepté sur Suzhou Lianjian Anhua Biomedical Co. Ltd, où il est de 100 %.

		2023 ^(a)	2022	2021
BTF Pty Limited	PO Box 599 – North Ryde BC – NSW Australia 1670 – Australie	100 %	100 %	100 %
Cambridge Biotech	365 Plantation Street One Biotech Park Worcester, MA 01605 – États-Unis		100 %	100 %
Huilai	Room 8738, Building 1, No. 1758, Luchaogang Road, Nanhui New Town, Pudong New District - Chine	100 %	100 %	100 %
Invisible Sentinel	3711 Market St., Ste. 910 Philadelphia, PA 19104 United States	100 %	100 %	100 %
Mérieux Université	113 Route de Paris – 69160 Tassin-La-Demi-Lune – France	40 %	40 %	40 %
Quercus Scientific NV	Keistraat 120 9830 Sint-Martens-Latem – Belgique		100 %	100 %
RAS Lifesciences	Plot N° 13, 4-7-18/13/2, Raghavendra Nagar – Nacharam, Hyderabad – 500 076 – Inde	100 %	100 %	100 %
Specific Diagnostics (US)	130 Baytech Drive, 95134 San Jose, California, USA	100 %	100 %	
Specific Diagnostics (France)	3, boulevard de Sébastopol 75001 Paris – France	100 %	100 %	
Specific Diagnostics (Irlande)	10 Earlsfort Terrace Dublin 2, D02 T380 – Irlande	100 %	100 %	
Specific Diagnostics (UK)	55 Baker Street, London, United Kingdom, W1U 7EU	100 %	100 %	
SSC Europe	ul. Gen. J. Zajączka 9 – 01-518 Warszawa – Pologne	100 %	100 %	100 %
Suzhou HybiomeBiomedical Engineering Co Ltd	Building 4, No. 8, Jinfeng Road, Suzhou High-tech Zone – Chine	71 %	67 %	67 %
Suzhou Lianjian Anhua Biomedical Co. Ltd	Room 120, Building 1, No. 18 Madun Road, Suzhou New District, China	71 %	67 %	67 %

(a) Le pourcentage de contrôle est identique au pourcentage d'intérêt, excepté sur Suzhou Lianjian Anhua Biomedical Co. Ltd, où il est de 100 %.

6.1.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société bioMérieux,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société bioMérieux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, les écarts d'acquisition s'élèvent à M€ 698,8, et les immobilisations incorporelles à M€ 528,6. Ensemble, ils représentent près de 23 % du total bilan du groupe.

Comme décrit dans les notes 4 et 5 de l'annexe aux comptes consolidés, à la date d'acquisition, les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie (UGT) en fonction des synergies attendues pour votre groupe. Votre groupe procède, à chaque clôture, à des tests de dépréciation systématiques des UGT et évalue également s'il existe des indices de perte de valeur.

Les tests de dépréciation conduisent à déterminer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un regroupement d'UGT, qui est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession. En pratique, la valeur d'utilité retenue est en général déterminée à partir de projections actualisées des flux futurs de trésorerie d'exploitation sur une durée de cinq ans, issus du plan d'affaires le plus récent, et d'une valeur terminale.

Nous avons considéré l'évaluation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles comme un point clé de l'audit compte tenu des incertitudes inhérentes à la probabilité de réalisation des prévisions dans le contexte actuel et du fait que la valeur recouvrable des écarts d'acquisition repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment des taux de marge opérationnelle, des taux de croissance retenus pour les projections de flux de trésorerie et des taux d'actualisation qui leur sont appliqués.

Notre réponse

Nous avons inclus des spécialistes en évaluation dans l'équipe d'audit afin d'examiner les tests de dépréciation réalisés par la direction, et nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier les principes et les méthodes de détermination des indices de pertes de valeur et de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles ;
- analyser, notamment par entretiens avec la direction, les principales données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini) ;
- prendre connaissance des prévisions et des perspectives commerciales des entités juridiques ou des gammes, au moyen d'entretiens avec la direction, et comparer les estimations comptables des projections de flux de trésorerie des périodes précédentes aux réalisations effectives correspondantes ;
- par sondages, rapprocher de la comptabilité les données utilisées pour réaliser les tests de dépréciation et tester l'exactitude des calculs arithmétiques des évaluations retenues par votre groupe ;
- rapprocher de la comptabilité les éventuelles pertes de valeur issues des calculs de tests de dépréciation préparés par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société bioMérieux par votre assemblée générale du 30 mai 2017 pour le cabinet GRANT THORNTON et du 30 mai 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2023, le cabinet GRANT THORNTON était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la douzième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 19 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

Jean Morier

ERNST & YOUNG et Autres

Sylvain Lauria